

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	109 (2001)
Artikel:	L'inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne : contribution à une histoire archivistique du Pays de Vaud
Autor:	Coutaz, Gilbert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-75035

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVENTAIRE DE 1394 DES ARCHIVES DE L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE

Contribution à une histoire archivistique du Pays de Vaud*

Gilbert COUTAZ

En avril 1680¹, le bailli de Lausanne, Daniel Imhof récupéra le volume d'inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne, dans la maison de Pierre Rebeur à qui LL. EE. de Berne avaient confié la tâche, à l'instar des autorités lausannoises, d'inventorier les droits seigneuriaux en leur faveur. Son intervention s'était faite dans un climat de suspicion envers le commissaire-arpenteur, accusé de

* *M. Peter Rück, professeur émérite de sciences auxiliaires et d'archivistique à l'Université allemande de Marburg, avait projeté un article sur l'inventaire des archives épiscopales de 1394, dans les années 1970. Notre article se fonde pour une part sur ses notes de travail qu'il nous a confiées pour permettre leur exploitation. Nous le remercions chaleureusement de sa confiance et lui dédions cet article. Notre gratitude va également à M. Roger-Charles Logoz, ancien professeur au Gymnase et historien, et à M. Jean-Daniel Morerod, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Neuchâtel, d'avoir relu attentivement notre contribution et de nous avoir fait part de nombreuses suggestions.*

Abréviations :

ACV	Archives cantonales vaudoises
ASTO	Archivio di Stato di Torino
BHV	<i>Bibliothèque historique vaudoise</i> , Lausanne, dès 1940
HS II/4	<i>Le diocèse de Lausanne (VI^e siècle - 1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)</i> (<i>Helvetia sacra I, 4</i>), Rédaction Patrick BRAUN, Bâle – Francfort-sur-le-Main, 1988, 521 p.
MDR	<i>Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande</i> , 5 séries, Lausanne, dès 1838
RHES	<i>Revue d'histoire ecclésiastique suisse. Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte</i> , Stans – Fribourg, dès 1907
RHV	<i>Revue historique vaudoise</i> , Lausanne, dès 1893
BRUCKNER	Albert BRUCKNER, <i>Scriptoria medii aevi helvetica. Dekmäler schweizerischer Schreibkunst im Mittelalter</i> , t. XI: <i>Schreibschulen der Diözese Lausanne</i> , Genève 1967, p. 110-140.
COUTAZ	Gilbert COUTAZ, <i>Histoire des Archives de la Ville de Lausanne des origines à aujourd'hui 1401-1986</i> , Lausanne, 1986, 123 p.

détourner des informations et de s'enrichir personnellement². D'autres volumes furent d'ailleurs retrouvés plus tard, alors qu'ils auraient dû être rendus depuis longtemps à leurs détenteurs : le fils de Pierre Rebeur, Jean-Philippe, fut poursuivi pour les mêmes raisons³. Plus de trois cents ans plus tard, le registre d'inventaire de 1394 restait un instrument de contrôle et de gestion domaniale intéressant. Les historiens le considérèrent dès 1859, l'abbé Jean Gremaud étant le premier à l'exploiter⁴, suivi par François Forel en

-
- GRANDJEAN Marcel GRANDJEAN, *La Ville de Lausanne. Introduction, extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics (I) (Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud I)*, Bâle 1965, 452 p.
- MOREROD Jean-Daniel MOREROD, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)* (BHV116), Lausanne 2000, 650 p.
- RÜCK Peter RÜCK, « Les registres de l'administration capitulaire de Lausanne (XIII^e - XVI^e siècle) », *RHV83*, 1975, p. 135-186.

¹ Cela ressort des inscriptions portées sur la page de couverture de ACV, Ac 1. Une mention similaire se retrouve sur la page de couverture de ACV, Ac 3, voir Annexe I.

² Anne RADEFF, *Lausanne et ses campagnes au 17^e siècle* (BHV 69), Lausanne, 1979, p. 39-44, en particulier p. 40 : « Tout au long du mois d'avril (1680), la Ville, représentée par son nouveau commissaire, le major A. de Crousaz, réclame la restitution de ses documents. Il faut de plus empêcher Rebeur de poursuivre sa rénovation et récupérer chez lui les extraits ou copies de documents bernois qu'il aurait pu conserver. C'est l'ancien bailli Imhof, le père du parrain du petit Emmanuel Rebeur, qui porte cette dernière attaque ». Parmi les nombreuses documents relatifs aux déboires et à la condamnation de Pierre Rebeur et de famille, voir, parmi celles citées par RADEFF, ACV, Bb 19/1, p. 65, 180-181, 250-251, 315 ; Bc 13 : lettres d'Abraham Dubois au bailli de Lausanne du 24 avril 1680, Daniel Imhoff, et à Pierre Rebeur du 2 janvier 1682 ; Bc 29, en particulier sous la date du 1^{er} août 1682 ; Bt 12, état des biens de Pierre Rebeur des années 1684-1686.

³ Voir en particulier ACV, Bt 12, sous la date du 26 février 1684, extrait de la lettre du Conseil de la Ville de Berne à Jean-Philippe Rebeur : « Et d'autant que les livres et escripts dudit Rebeur qui luy ont esté pris et sont de present au Chasteau qui nous concernent en partie, en partie la Ville de Lausanne et en partie luy mesme, nous te commandons aussi de les empacquetter ensemble et bien fermer et les nous envoyer ici pour en faire la distinction et separation requise et ainsy avoir lieu le soing quil ne s'en esgare la moindre chose ».

⁴ *Mémoires historique sur le diocèse de Lausanne par le P. Martin Schmitt*, publiés et annotés par l'abbé J(ean) GREMAUD, t. 2 (*Mémorial de Fribourg 6*), Fribourg, 1859, p. 57, 60, 65-68. Annotations et notice explicative d'octobre 1858 de Jean Gremaud sur le volume mis au net, voir Annexe I.

1862 — il édite de nombreux extraits, à l'instar de Gremaud⁵ —, et par Maxime Reymond en 1911⁶. L'inventaire de 1394 doit être mis en relation avec celui, en fait une simple nomenclature de documents, rédigé au milieu du XIV^e siècle, qui dénombre pour la première fois les documents d'archives de l'évêque de Lausanne, conservés à Lausanne, au château d'Ouchy⁷. Maxime Reymond fut le premier à avoir établi en 1911 le rapprochement de ces deux inventaires, dans le cadre d'une recherche sur l'origine du pouvoir temporel de l'évêque de Lausanne⁸. Albert Bruckner⁹ et Peter Rück¹⁰, le meilleur connaisseur des questions d'archives médiévales de Suisse romande, citent les deux documents auxquels ils n'attribuent qu'un bref commentaire. La première liste a été oubliée ou délaissée par plusieurs historiens¹¹.

⁵ « Régeste soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande. Première partie. Dès les premiers temps jusqu'à l'an 1316 », dans *MDR* 1^e série, t. 19, Lausanne, 1862, p. C XVIII. Il cite sous forme d'extraits l'inventaire de 1394, à savoir 39 analyses, pour lesquels il ne peut faire valoir 711 documents déjà édités ou cités antérieurement dans des travaux.

⁶ « Les châteaux épiscopaux de Lausanne », dans *MDR* 1^e série, t. IX, Lausanne 1991, p. 123, 125, 151 et 155.

⁷ ACV, Ac 2, 1 volume relié 30 x 22,5 cm, pagination moderne, 168 p. « Lay (ette n° 85), Lausanne, n° 1365. Minutaire de plusieurs Hommages prêtés en faveur des Evêques de Lausanne es mains des Egr(èges) Muribel et Megevax dès années 1340 à 1350 ». L'inventaire se trouve aux pages 117-132. Sa date est déduite de son insertion dans un registre général où les documents couvrent les années 1299 à 1352. L'étude codicologique (la liste fait partie d'un cahier, p. 97-132, dont les documents environnants sont datés des années 1329 à 1352. Le filigrane, un fruit en forme de poire ou de figue, accompagné de deux feuilles, voir p. 97-104, 113-114, 117-122, 125-126, 131-132, est un motif attesté dès la première moitié du XIV^e siècle et traduit une origine italienne du papier, voir C(harles)-M(oïse) BRIQUET, *Les filigranes. Dictionnaire des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, t. 2, Genève-Paris, 1907, p. 402-405, en particulier nos 7347 et 7349. Ce filigrane se retrouve isolément dans le brouillon de l'inventaire de 1394, ACV, Ac 1 bis.

⁸ « L'évêque de Lausanne, comte de Vaud », *RHES* 5, 1911, p. 5-6 et 16. L'auteur donne confusément les dates de 1340-1350, 1350 et 1340 pour ce premier inventaire, sans les justifier.

⁹ BRUCKNER, p. 121-112, notes 52-53.

¹⁰ RÜCK, p. 174 et note 4. La bibliographie de Peter RÜCK a été publiée dans *Fachgebiet Historische Hilfswissenschaften. Ausgewählte Aufsätze zum 65. Geburtstag von Peter Rück (Elementa diplomatica 9)*, hrsg. von Erika EISENLOHR und Peter WORM, Marburg an der Lahn, 2000, p. 301-305.

¹¹ En particulier SANTSCHI, *op. cit.* (note 60), p. 91, *HSI/4*, p. 36-60 : « Archives » par Patrick BRAUN et MOREROD, p. 17-18.

La date de rédaction de l'inventaire de 1394 n'est ni anodine ni accidentelle. Elle est d'abord profondément liée au développement de l'administration épiscopale, dont les prémisses remontent à un siècle auparavant. Elle traduit ensuite les efforts de connaître et de maîtriser ici comme ailleurs des masses imposantes de documents qui ne pouvaient plus être traitées dans le cadre de cartulaires et de registres spéciaux. Elle appartient enfin à un moment de changement à la tête de l'évêché et annonce diverses mesures pour affermir les revenus de l'évêque et le réseau vassalique de celui-ci. L'inventaire des archives épiscopales est à comprendre en 1394 comme un instrument de gestion des droits, fondé sur la recherche des documents qui s'y rapportent.

Certes, l'inventaire de 1394 n'est pas le premier inventaire des archives épiscopales. Mais il est le plus important des archives épiscopales pour le Moyen Age, non seulement parce qu'il n'a pas de successeur avant 1536 (du moins, c'est le constat imposé par la conservation des sources), mais parce qu'il est sans doute le plus imposant et le plus achevé lorsqu'on le compare aux autres inventaires existants pour la période médiévale en Suisse romande. A ces divers titres, il mérite une étude particulière¹².

¹² Nous pourrions avancer le constat suivant. Les travaux historiques sur le canton de Vaud négligent les études d'archivistique. Les éditions anciennes comme les éditions récentes se préoccupent de mettre à disposition des textes aussi soigneusement que possible, mais ne s'intéressent pas à comprendre leur transmission au cours des siècles (les traditions manuscrites sont souvent réduites, la présentation des fonds d'archives se limite à une nomenclature de sources et à une évaluation des contenus), ce qui est révélateur de la perception de la valeur du document, voir à ce sujet le compte rendu de la publication *Les Sources du droit du canton de Vaud. Moyen Age (X^e-XVI^e siècle). B. Droits seigneuriaux et franchises municipales. I. Lausanne et les terres épiscopales (Les Sources du droit suisse XIX^e part.)*, publié par Danielle ANEX-CABANIS et Jean-François POUDRET, Aarau, 1977, XXXII + 834 p., dans *RHV* 87, 1989, p. 247-249 (Peter RÜCK et P(ierre)-Y(ves) FAVEZ).

L'inventaire de 1394

Deux volumes pour un même inventaire

Deux registres ont été conservés de l'inventaire de 1394 : un volume préparatoire, un autre mis au net. L'auteur des inventaires n'est pas connu¹³ : il a rédigé les deux volumes¹⁴ et est probablement l'auteur de l'inventaire des archives du prieuré de Saint-Maire de 1388¹⁵. La liste des documents du milieu du XIV^e siècle a dû servir de référence à l'inventaire de 1394¹⁶, tout en étant très en deçà de celui-ci. En effet, elle donne, sans indication de titre et de date, quatre séries

¹³ Un seing manuel de notaire apparaît à la fin du volume préparatoire, ACV, Ac 1 bis ; il semble être celui de Jacobus de Rivo (Jacques Duruz), notaire à Morges, entre 1401 et 1411, syndic de Morges en 1413, et clerc, en 1421 (1422), voir Émile KÜPFER, *Morges dans le passé. La période savoyarde*, Lausanne 1941, p. 207 et 215, et *Sources du droit du canton de Vaud* (*op. cit.*, note 12), p. 786-788. Nous ne savons à quoi rattacher ce nom : rédaction de la liste des documents ajoutés à l'inventaire pour la période de l'évêque Guillaume de Menthonay, utilisation du volume pour la recherche de documents. Dans le personnel de l'évêque, aucun préposé à la garde des archives n'apparaît. La compétence devait relever de l'official.

¹⁴ Il apparaît qu'il n'y a qu'une main qui a rédigé les deux volumes d'inventaire, et que c'est la même, voir BRUCKNER, p. 121, note 52. La comparaison des deux volumes d'inventaire démontre la préexistence du volume aujourd'hui coté ACV, Ac 1 bis sur le volume ACV, Ac 1 : cela ressort en particulier dans le travail de préparation de l'ordonnance topographique des documents et du contenu des analyses. De plus, le volume brouillon de l'inventaire de 1394 est formé de plusieurs cahiers de papiers composites qui attestent la présence de trois filigranes : croissant, fleur de lis et fruit en forme de poire ou de figue, les deux premiers étant les plus représentés, voir BRIQUET, *op. cit.* (note 7), p. 307-308, 383-384 et 402-405. Le registre de mise au net de l'inventaire de 1394 est un volume soigné, fait de cahiers homogènes et d'un papier d'un même atelier de fabrication.

¹⁵ Voir en particulier ACV, Ad 22, p. 89 et ACV, Ac 1. Le rapprochement a été émis par Peter RÜCK, « Inventare geistlicher Archive der Westschweiz um 1400 : die Priorate St. Maire (Lausanne und Lutry) », *RHES* 64, 1970, p. 144, note 2. Cela tendrait à montrer que l'auteur des inventaires faisait partie du personnel de Guy de Prangins, et non de Guillaume de Menthonay.

¹⁶ Quelques analyses ont fait l'objet d'annotations postérieures, voire d'ajouts, consulter ACV, Ac 2, en particulier p. 118, 119, 123, 124, 126 et 130. Nous ne pouvons pas certifier qu'il s'agit de la main qui a traité les inventaires de 1394, même si les notations des pages 118, 124 et 126 présentent des apparentements d'écriture et de contenu avec les inventaires de 1394.

de documents rangées selon leur contenu. En premier lieu, « *in longa archa a parte porte* », elle livre 88 notices pour davantage d'hommages en faveur de l'évêque ; ensuite, « *in secundo medio termino arche* », sans que nous y percevions un ordre hiérarchique d'intérêt, elle décline tous les documents de cens (129 notices), qu'elle fait suivre, « *in tercio scrinio a parte Lustriaci* », des lettres de quittances et de payement (87 notices) ; enfin, « *in scrinio seu cophino* », elle rassemble les documents qui attestent entre autres les relations de l'évêque de Lausanne avec l'archevêque de Besançon, et un compte des dîcimes des églises de Lausanne (7 notices). La liste s'interrompt sur un début d'analyse. Elle fait ressortir une première organisation des documents sur l'ordre topographique, l'intérêt pour les documents confirmant les droits féodaux et fiscaux de l'évêque, et un nombre déjà imposant de documents déjà pris en compte par l'inventaire (312 notices d'analyses pour un nombre supérieur de documents)¹⁷. En raison de la faiblesse des informations qui accompagnent chaque analyse, il est difficile de savoir si tous les documents du premier inventaire des archives épiscopales ont été repris dans celui de 1394. Nous ne partageons néanmoins pas l'opinion de Maxime Reymond¹⁸ qui affirmait péremptoirement que les titres ecclésiastiques ont été soigneusement éliminés par l'auteur de l'inventaire de 1394. Les derniers folios de celui-ci laissent entendre à la fois qu'il intègre les bulles pontificales, les lettres impériales, les témoignages des rapports de l'évêché avec l'archevêché de Besançon et que tous les documents étaient conservés dans le même local. En fait, l'inventaire de 1394 ne les détaille pas, alors que la liste du milieu du XIV^e siècle les oublie complètement.

La comparaison des deux volumes d'inventaire de 1394 démontre divers aménagements entre les deux étapes. Le cadre de classement est validé avec plusieurs changements, ce qui traduit des choix initiaux insatisfaisants. Il est fondé sur des natures d'actes, répartis selon leur destinataire ou leur aire géographique. L'ordonnance des documents n'est pas nécessairement respectée entre le premier et le

¹⁷ C'est le 30% des notices des inventaires de 1394, les inventaires du chapitre de Genève de 1334 comprend 732 analyses, celui des comtes de Genève de 1337 330 analyses, voir article de RÜCK, cité à la note 91.

¹⁸ Article cité note 8.

second volume d'inventaire¹⁹, les analyses, mises en évidence par une lettrine et par des larges espaces entre chaque notice, sont plus complètes et plus précises²⁰, des numéros de contenants et des graphies sont corrigés²¹. Dans le volume préparatoire, nous pouvons suivre la mise en ordre de l'inventaire — plusieurs pages ont été laissées vides pour accueillir des documents qui auraient pu être oubliés ; il comporte de nombreux mots biffés, ajoutés ou surajoutés, diverses notations marginales et des signes de mise en évidence²². La disposition des documents dans les compartiments des armoires a été opérée après coup, à en juger par le nombre de corrections de la numérotation des contenants. Dans quelques cas, les documents annoncés dans le volume préparatoire n'apparaissent pas dans la version définitive. Ont-ils été rejetés pour autant parce que leur intérêt ne les imposait plus, ou bien ont-ils été placés dans un regroupement de pièces ? Les dates des documents à l'intérieur des lots ne se succèdent pas logiquement, l'ordre chronologique n'est pas un critère retenu pour la ventilation des documents.

La date de 1394

La date de 1394 ressort de l'examen des documents conservés. Les documents les plus récents sont du 7 décembre 1393 et du 9 mars 1394 (n. st.). L'inventaire tire probablement son origine de la succession de l'évêque Guy de Prangins (il meurt le 12 juin 1394), fortement disputée et convoitée par les membres du chapitre de Lausanne et par la cour avignonnaise — nous savons que dans les procédures de succession, le volet concernant la situation des

¹⁹ ACV, ACV, Ac 1, f. 85^r, f. 86^v, 89^r-90^r (= ACV, Ac 1 bis, f. 40^r et 42^r), 129 A r (= f. 63^r) et f. 136^v (= f. 69^v).

²⁰ Parmi quelques exemples, ACV, Ac 86^v (1383) : les témoins de l'acte sont cités exceptionnellement ; f. 135^r (= f. 69^r), f. 144^r (= f. 74^r) et f. 146^r-147^v (= f. 77^v).

²¹ ACV, Ac 1, f. 2^v (= ACV, Ac 1 bis, f. 2^r) « Rogerius episcopus » au lieu de « Guillemus episcopus » ; f. 126^v (1300) (= f. 62^r), f. 129 A^r (= ACV, Ac 1 bis, f. 63^r) et f. 133^r (1324) (= f. 66^r). Les abréviations de noms sont le plus souvent abandonnées dans l'inventaire mis au net ou rendues plus lisibles. Voir un cas contraire où l'auteur de l'inventaire mis au net s'est trompé, ACV, Ac 1, f. 111^v « littera vini » (= AC, Ac 1 bis, f. 53^r) : « littera census »).

²² Voir note 106.

archives était particulièrement soigné²³. Il fut terminé peut-être au moment de la nomination ou peu après, le 7 août 1394, du candidat du pape Clément VII, Guillaume de Menthonay : le nom de Jean Münch de Landskron, d'une famille de la noblesse de Bâle, lui fut opposé par le pape de Rome, Boniface IX, avec le soutien de Berne. Guillaume de Menthonay prit possession du siège épiscopal le 21 septembre 1394²⁴. Dans le volume brouillon, on rencontre quelques documents relatifs à son épiscopat qui ne figurent pas dans le volume définitif²⁵. La mort subite de Clément VII, le 16 septembre 1394, cassa les ambitions de Guillaume de Menthonay qui avait cumulé très vite (il est né vers 1372) les prébendes prestigieuses, sur l'intervention de son oncle, Jacques de Menthonay, cardinal à la cour d'Avignon²⁶. Le nouvel évêque semble avoir affirmé, dès son installation, la volonté de renforcer ses pouvoirs et ses ressources, dont l'inventaire de 1394 lui permit de poser les premiers jalons ; son décès en 1406 lui interdit d'aller jusqu'au bout des ses ambitions²⁷.

Le lieu de conservation

Les archives sont déposées dans la chambre secrète de l'évêque, au château d'Ouchy, en dehors de la ville de Lausanne. Une seule porte permet la communication entre l'espace des archives et la chambre de l'évêque, située du côté du lac. Cette localisation est acquise au moins depuis le milieu du XIV^e siècle ; elle confirme la relation

²³ Roger-Charles LOGOZ, « L'inventaire des biens d'Aymon de Cossenay (1375) et la vie quotidienne d'un évêque de Lausanne au XIV^e siècle », *RHV*83, 1975, p. 53-54, note 3. L'inventaire successoral de Guy de Prangins ne nous est pas parvenu.

²⁴ *HSI*/4, p. 131-132

²⁵ ACV, Ac 1 bis, fol. 83. Plusieurs documents ont été apportés directement par Guillaume de Menthonay et mêlés à ceux produits durant son épiscopat, voir en particulier, Ac 1 bis, f. 83^r « *cassia longa* ».

²⁶ Roger-Charles LOGOZ, « Quelques carrières d'ecclésiastiques à la fin du XIV^e siècle », *RHV*79, 1971, p. 14-17, et du même « Clément VII (Robert de Genève). Sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand Schisme (1378-1394), dans *MDR* 3^e série, t. X, Lausanne, 1974, p. 84, 237, 246, 254, 257, 262, 265, 266, 277, 279 et 280. Voir également l'article dans la *RHV*2002.

²⁷ Il n'est pas étonnant que les premiers actes délivrés par le nouvel évêque sont des hommages en sa faveur, voir en particulier ACV, C IV 424, 424 bis et 425 (19-25 octobre 1394).

constatée longtemps dans l'histoire des archives entre le lieu d'exercice du pouvoir et le lieu de conservation des documents²⁸. En dehors de ces faits avérés, l'histoire du ou des lieux de conservation des archives épiscopales est hypothétique. Aucune preuve écrite ne la confirme.

Au Haut Moyen Age, les archives épiscopales durent être conservées dans la cathédrale²⁹. La construction au début du XI^e siècle du vieil évêché qui devint la maison épiscopale amena probablement la conservation de tout ou partie des archives, à l'écart de celles du chapitre de Lausanne et à l'abri des attaques³⁰. Les incendies successifs

²⁸ ACV, Ac 2, p. 117: « In longa archa a parte porte »; ACV, Ac 1, f. 152^v: « In alio angulo dicte arche a parte camere domini seu lacus » et f. 153^r: « In arca veteri de abiете existente in angulo dicte camere a parte dextra introitus eiudem ». La chambre de l'évêque, sans doute chauffée, était à proximité de la tour, ACV, Ac 1, f. 3^v (18 mai 1363): « Apud turrim de Ochie in camera episcopali »; elle communiquait avec la « grandes salle dans laquelle l'évêque recevait ses hôtes et rendait la justice (GRANDJEAN, p. 342-343). On retrouve l'expression « secret de la Collégiale » pour désigner le lieu où étaient conservées les archives des comtes de Neuchâtel, en 1395, voir Eddy BAUER, « Les Archives des comtes de Neuchâtel. Un inventaire du XIV^e siècle », *Musée neuchâtelois*, 1937, p. 47.

²⁹ Katharina COLBERG, « Archiv », dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 1, München-Zürich, 1980, col. 908-909: « Die übrigen kirch. A.e hüteten im MA v.a. die empfangenen Urkunde, meistens in einem bes. geschützten Teil der Kirche (Kapelle, Krypta, Sakristei, Turm, Keller; daher oft. Sacrarium, sanctuarium), selten in eigenem Gebäude. Die Akten blieben zur Hand der Bearbeiter ».

³⁰ La localisation des archives dans la cathédrale pourrait être supposée dans un endroit du transept sud, soit dans la chapelle de Notre-Dame de Lausanne, soit dans la sacristie qui était adjacente à la chapelle, voir Emmanuel DUPRAZ, *La cathédrale de Lausanne, étude historique*, Lausanne, 1906, p. 71-78, et Eugène BACH – Louis BLONDEL – Adrien BOVY, *La cathédrale de Lausanne (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud 2)*, Bâle, 1944, p. 88-89 et GRANDJEAN, p. 322-323. Nous savons que les archives du chapitre de Lausanne étaient conservées au moins dès le XIV^e siècle dans un local situé à côté de la bibliothèque, au-dessus de la salle capitulaire, qui se trouvait au nord de la cathédrale, voir ACV, Ac 12, p. 89-90 et C V a 1850, et Marcel GRANDJEAN, *Le cloître de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne (Cahiers d'archéologie romande 4)*, Lausanne, 1975, p. 11-20. Par ailleurs, les bourgeois et les habitants de la Cité se réunissaient à la Cathédrale où ils déposaient leurs archives à un endroit que nous ignorons. Ils transportèrent leurs archives dans la chapelle Saint-Maur, au moment de sa construction entre 1420 et 1435, où elles demeurèrent jusqu'en 1529, voir COUTAZ, p. 12. Les Dauphins de Viennois mirent leurs archives derrière l'autel de l'église Saint-André de Grenoble (voir CHEVALIER, *op. cit.* [note 98]), alors que les comtes de Neuchâtel les disposaient dans la Collégiale de Neuchâtel, voir BAUER, *art. cit.* (note 96).

de 1219 et de 1235 qui endommagèrent la cathédrale et le vieil évêché, les conflits armés du XIII^e siècle avec les comtes de Savoie, durent pousser l'évêque de Lausanne à rechercher un endroit plus sûr pour conserver ses archives. Landri de Durnes (1159-1177) fit édifier une tour à Rive d'Ouchy. Son successeur, Roger de Vico Pisano la releva de ses ruines avant 1212, car elle avait été détruite vers 1207 par le comte Thomas de Maurienne. La transformation en château-fort de la tour d'Ouchy, dans le dernier quart du XIII^e siècle, donna l'occasion à l'évêque de Lausanne de transférer ses archives en dehors de l'enceinte fortifiée de la ville de Lausanne. Par cette construction, l'évêque affirmait son autorité, bafouée momentanément entre 1282-1285 par la proclamation de la commune de Lausanne, et menacée par les fondations savoyardes des villes fortes de La Tour-de-Peilz (1282) et de Morges (1286-1287)³¹.

Nous savons par l'inventaire des biens de l'évêque Aymon de Cossonay, de 1375, que des parts d'archives, celles en relation avec les régions concernées, étaient conservées au vieil évêché, aux châteaux de Glérolles et de Lucens ; rien n'est rapporté au sujet de celles placées au château d'Ouchy, alors que leur présence est vérifiée de manière sûre dans les années 1350³². Faut-il supposer que les

³¹ GRANDJEAN, p. 337-338. Les autres résidences de l'évêque de Lausanne ne paraissent pas entrer en ligne de compte avant le XIV^e siècle. En effet, le château de Glérolles ne fut acquis qu'en 1303 par l'évêque Gérard de Vuippens, voir Jean-Joseph DEY, « Girard de Vuippens, évêque 1^o de Lausanne, 2^o de Bâle », dans *Mémorial de Fribourg* 1, 1854, p. 226-228, et Louis GERMOND, *Château de Gérolles*, Yens-sur-Morges, 1996, p. 31. Il faudra attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour que Lucens soit considérée comme ville et résidence épiscopales ; il en va de même de Bulle comme résidence épiscopale, voir MOREROD, p. 399, note 221.

³² LOGOZ, *art. cit.* (note 23), p. 77-78 : « in domo episcopali (vieil Evêché) : tria scrinia seu coffri cum pluribus literis existentibus in eisdem, spectantibus ad ecclesiam Lausannensem » et « item cartularium ad episcopum » ; p. 88 : « in castro de Glerola ... in camera episcopali : Primo quedam archa de nuce clausa, que, licet fuerit per castellanum sigillata, tamen sigillo nostro sigillavimus in sera, in qua sunt recognitiones antique, pertinentes ad dominum de Clerola. Item unum armarium in muro, in quo sunt littore cum extensis castellanie etiam sig. [signatis ou sigillatis?], repertis, cum sigillo dicti castellani quod sigillavimus sigillo nostro in sera » ; p. 89 : « in castro de Lucens. Primo tria scrinia, quorum duo sunt ferrata, parva et aliud magnum non ferratum. In quibus quidem scriniis sunt littore castellanie de Lucens, que fuerunt reperta aperta et sigillo nostro remanserunt sigillata ». Aucun document d'archives n'est mentionné au château d'Avenches, à Estavayer, à la Tour d'Ouchy et à Lutry.

archives courantes suivaient l'évêque dans ses voyages et que les archives plus anciennes demeuraient au château d'Ouchy ? L'inventaire de 1394 ne permet pas de trancher, car il fait aussi bien allusion à des archives depuis le dernier quart du XII^e siècle qu'à celles ayant trait aux années 1390³³. Il est possible que pour les besoins de l'inventaire et de la préparation de divers états des possessions de l'évêque, on ait réuni l'ensemble des archives à Ouchy pour en faire le récolement et qu'ensuite, en fonction de ses déplacements et de ses contacts, l'évêque ait emporté les documents utiles. La politique de conservation des archives n'est pas nécessairement figée, elle relève des personnalités des évêques et de leur préférence pour telle ou telle résidence.

La description des documents

Les documents d'archives ne jouissent pas de la même qualité d'interprétation et d'analyse. Là où l'inventaire du milieu du XIV^e siècle dressait une simple nomenclature de documents en jouant sur les apparentements typologiques, celui de 1394 hiérarchise les documents en fonction de leur intérêt juridique et de leur portée pour la gestion domaniale de l'évêque. L'inventaire de 1394 est divisé en deux parties fortement déséquilibrées³⁴.

La première — elle occupe 151 folios sur 153 consacre des analyses individuelles aux documents, elle suit l'ordre imposé par les natures d'actes, les noms de personnes ou de familles, l'aire géographique, la période abordée (épiscopat de Guy de Prangins). Elle est assimilable à un passage en revue ou récolement des

³³ Deux seuls indices ont pu être retrouvés dans les inventaires de 1394. Dans ACV, Ac 1 bis, f. 11^v, l'auteur de l'inventaire précise à propos de quatre hommages dont il donne seulement le nom de la personne concernée : « Residue littere de eodem sunt apud Lucens », alors que dans l'inventaire mis au net, les analyses sont complètes ; elles concernent des hommages de seigneurs de La Roche, de 1308 à 1313. Voir aussi, Ac 1 bis, f. 41^r : « Plures infra conceptorum custodit receptor Lustriaci qui vocatur Jaquinodus » et f. 41^r - 42^v. Ces documents sont décrits dans l'inventaire mis au net (ACV, Ac 1, f. 87^r - 90^v), dans les mêmes termes que ceux utilisés par l'inventaire brouillon, ce qui tend à prouver que les documents n'étaient pas revenus. Dans un cas, des documents biffés dans le brouillon (ACV, f. 22^v) figurent dans l'inventaire mis au net (ACV, Ac 1, f. 34^v).

³⁴ Voir Annexe I.

documents organisés selon un ordre topographique³⁵. Elle allie à une analyse des documents une localisation topographique. Lorsqu'il y a plusieurs documents — l'auteur précise leur nombre —, ils sont repris individuellement³⁶.

La seconde partie (folios 152-153), sorte de « fourre-tout », traite des groupes de documents, en se limitant à relever les contenants. Les dates ne sont plus précisées, le nombre de pièces n'est pas indiqué. Les documents sont rangés pêle-mêle dans les contenants, sans considération de détail. La logique topographique n'est plus garantie, les contenants sont repérés par leur taille, leur couleur et leur format.

Chaque analyse, le plus souvent introduite par le mot « *littera* », commence par le « *nomen juris* » du document, puis retient les noms principaux contenus dans le document, avec exceptionnellement le nom des témoins, la date, la présence ou non de sceaux. Ceux qui ne sont pas datés — ils sont 54 — sont ceux qui ne comportent pas de dates. L'auteur de l'inventaire use de quelque 80 formes différentes pour désigner un document, dont les plus courantes sont contenues dans les titres génériques des contenants et dans les intitulés des contenants intermédiaires³⁷. Il faut relever les natures isolées des documents suivants : comptes³⁸, lettre d'élection³⁹ et deux livres⁴⁰. L'inventaire prend exceptionnellement en compte des registres et des rouleaux⁴¹, souligne sporadiquement la nature du support du document (parchemin et papier), en particulier là où cela peut permettre de distinguer les analyses. Le nombre de documents analysés est de 1060, mais le chiffre est largement supérieur, si l'on additionne tous ceux qui sont évoqués dans les deux derniers folios

³⁵ Remarquons-le au passage, le mot inventaire désigne une liste de documents dans l'ordre où on les trouve sur les rayons, dans les cartons ou les portefeuilles qui les contiennent. Il comprend par définition une idée topographique.

³⁶ Voir f. 3^v, 9^r, 15^v, 16^r, 26, 27^r, 28^v, 29, 30, 31, 34^v, 39^r, 45^v, 48^v, 54^r, 56^v, 67^v, 68^v, 70^r, 119^v, 127^r, 131^r, 135, 144^r, 146 et 147^r.

³⁷ Voir Annexe I.

³⁸ ACV, Ac 1, f. 92^r.

³⁹ Idem, f. 93^r.

⁴⁰ Idem, f. 154^r: « *liber seu cathibellus niger et liber curatorum debencium sacram episcopo in toto episcopatu Lausannensi* ».

⁴¹ Voir Annexe I.

de l'inventaire mis au net de 1394, et si on tient compte de tous les cas où des mentions générales sont données pour des documents mis ensemble ou réunis sous la même analyse. La répartition dans le temps montre que l'inventaire n'atteste que 4 documents avant 1200, 21 entre 1201 et 1230, 145 entre 1231 et 1300 ; 456 renvoient aux années 1301 à 1350, avec pas moins de 101 documents pour la période de 1311 à 1313 qui correspond aux années agitées d'avant et pendant le règne de Pierre d'Oron (1313-1323). La plupart des actes concernent les hommages des vassaux de l'évêque de Lausanne, établis en 1313. Pour les années 1371 à 1394, on compte 166 documents dont la plupart sont à mettre en rapport avec l'épiscopat de Guy de Prangins ; le solde se répartit pour les années 1351 à 1370 et fait partie des documents non datés.

Aucun document n'a trait à la vie religieuse ou à la dimension spirituelle des institutions épiscopales⁴². L'inventaire de 1394 vise principalement à donner le reflet de la base juridique et matérielle de l'organisation du pouvoir temporel de l'évêque de Lausanne (son auteur s'attache à mentionner la présence ou non de sceaux et, par conséquent, la valeur probatoire des documents conservés). Mais il va au-delà du simple besoin de mettre en évidence les documents immédiatement utiles et à valeur juridique. Il a la double qualité d'être à la fois un inventaire de droits et un inventaire d'archives, le premier type l'emportant largement sur le second.

Est-ce dire pour autant qu'il est complet et représentatif de la masse des documents conservés par l'évêque de Lausanne ? L'auteur signale à plusieurs reprises que les contenants sont pleins et qu'il prend en part tous les documents ou tout le reste des documents⁴³. Le nombre de documents analysés n'a pas son pareil en Suisse romande. Les dates extrêmes couvertes par l'inventaire recoupent celles que l'on constate pour les autres inventaires ; elles ne sont pas nécessairement sûres dans la mesure où plusieurs lots ne sont pas

⁴² Pour un état du patrimoine spirituel de la Cathédrale de Lausanne et des évêques de Lausanne, voir BRUCKNER, p. 117-140, *Cathédrale de Lausanne. 700^e anniversaire de la consécration solennelle. Catalogue de l'exposition*, Lausanne, 1975, 222 p. et *Trésors d'art religieux en Pays de Vaud*, Lausanne, 1982, 376 p.

⁴³ Voir Annexe I.

datés et pourraient faire penser qu'ils contiennent des documents plus anciens. En raison de leur imprécision et de leur regroupement grossier, les documents cités dans les derniers folios de l'inventaire ne peuvent guère être rapprochés de documents encore existants. Néanmoins, nous avons de bonnes raisons de penser que c'est parmi ceux-ci que devaient se trouver les 18 documents produits par Aymon de Montfalcon, le 10 octobre 1518, pour certifier ses droits temporels consentis par les rois, les empereurs et les papes contre les prétentions savoyardes⁴⁴ et une bonne part de ceux qui sont recensés dans l'inventaire de 1561⁴⁵.

L'ordre topographique

L'inventaire topographique exige des précisions géographiques nombreuses pour localiser les lots, il fait appel, dans la description des contenants, à leur taille, au matériau et à leur couleur, il les situe les uns par rapport aux autres⁴⁶. Seuls les contenants portent des numéros d'ordre qui sont renouvelés chaque fois que le contenant principal ou le contenant sont changés⁴⁷. Le local d'archives est orienté sur trois points géographiques⁴⁸ : du côté de la « ville supérieure de

⁴⁴ ACV, C IV 688, publié par Frédéric de GINGINS-LA-SARRA et François FOREL, « Recueil des chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne », dans *MDR* 1^{re} série, t. VII/2, Lausanne, 1847, n° 100, p. 702-703. Il est probable qu'une partie de ces documents appartenait au second cartulaire épiscopal ; il est à remarquer qu'aucun ne se lit dans le Cartulaire du Chapitre Notre-Dame de Lausanne ; ils sont évoqués au travers de la chronique épiscopale.

⁴⁵ Voir note 108.

⁴⁶ Voir la présentation des contenants à la fin de l'Annexe I.

⁴⁷ Les lots portent des numéros en chiffres romains portés sur le devant du contenant. La numérotation recommence avec chaque nouveau contenant. L'usage des chiffres romains est attesté sur les documents de l'abbaye de Saint-Gall et du couvent de Romainmôtier (voir PAHUD, *op. cit.* [note 64], p. 59) ; il est encore constaté pour le fonds du couvent cistercien de Montheron, à Lausanne, à fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, voir COUTAZ, p. 50. Il est judicieux de rappeler que les parchemins de l'abbaye de Saint-Gall portent des mentions dorsales qui renvoient à un inventaire topographique rédigé déjà au IX^e siècle, voir Paul STAERKLE, *Die Rückvermerke der ältern St. Galler Urkunden (Mitteilungen zur väterländischen Geschichte* 45), St. Gallen, 1966.

⁴⁸ Nous n'avons pas tenu compte de la localisation suivante, probablement à mettre en rapport avec la location « du côté du lac », « in angulo dicte camere a parte dextra introitus », ACV, Ac 1, f. 153^r.

Lausanne »⁴⁹, « de Lutry »⁵⁰, et « du lac »⁵¹. Rien ne paraît disposé sur le côté en direction de Morges. La variété des contenants est sans pareil dans le Pays de Vaud : bahut avec des compartiments, caisse, petite caisse, petite boîte, sac, coffre et panier⁵² ; elle est amplifiée par les divers types de bois utilisé, les qualités de cuir différentes, les formats multiples, la présence ou non de ferments⁵³. Chaque contenu forme une unité archivistique, manifeste matériellement un contenu dissemblable ou, si la nature de document est identique, des périodes temporelles divergentes. Il peut enfermer un nombre changeant de documents jusqu'à être saturé⁵⁴.

⁴⁹ Voir Annexe I, ACV, Ac 1, f. 1 - 86^r(du côté de Lausanne) et f. 151^v.

⁵⁰ Idem, f. 86^v- 152^r. Nous associons à cette direction la localisation » du côté de Vevey », donnée seulement par le brouillon d'inventaire, ACV, Ac 1 bis, f. 83^r.

⁵¹ Idem, f. 152^v.

⁵² Voir Annexe I et en comparaison les inventaires des couvents de Saint-Maire et de Lutry, ainsi que le cartulaire de la famille Bouvier, études citées note 58. Peter RÜCK, « Die Ordnung der herzoglich savoyische Archive unter Amedeus VIII, 1398-1451 », *Archivalische Zeitschrift*, p. 11-101, repris en langue italienne sous le titre : *L'Ordinamento degli Archivi ducali di Savoia sotto Amedeo (1398-1451) (Quaderni della rassegna degli Archivi di Stato 48)*, Traduzione di Sandro D'ANDREAMATTEO, Roma, 1977, 156 p., fait l'inventaire du matériel utilisé par les archivistes savoyards. Nous y relevons (éd. ital., p. 146-147) en plus de ce que nous rencontrons pour les archives épiscopales les pièces de mobilier suivantes : armarium, boyta, saccus, maczapanum, massa mala, encastrum.

⁵³ Les inventaires du mobilier du château de Saint-Maire, de 1553 et de 1656 attestent plusieurs pièces de mobilier en noyer, en sapin, en érable et en chêne, ce qui tend à accréditer leur usage courant dans nos régions (voir Maxime REYMOND, « Les châteaux épiscopaux de Lausanne », dans *MDR* 2^e série, t. 9, Lausanne, 1911, p. 189-194). Il y est fait mention de plusieurs meubles qui rappellent ceux utilisés en 1394 pour ranger les archives, en particulier d'une armoire de sapin avec quatre compartiments et deux vieilles arches de noyer. Les archives du quartier de la Cité, à Lausanne, étaient enfermées dans une « arche de noyer ou de châne », voir mention de la fin des années 1520 dans Ernest CHAVANNES, « Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne 1512-1536 », dans *MDR*, 1^{re} série, t. 36, Lausanne, 1882, p. 329. Dans l'inventaire d'Aymon de Cossonay (voir note 32), il est fait mention exceptionnellement d'un coffre d'archives en noisetier.

⁵⁴ A plusieurs reprises, l'auteur de l'inventaire mentionne que le contenu est plein et qu'il fait mention de tous les documents, voir Annexe I.

L'absence de cotation

Selon les documents qui ont été conservés jusqu'à ce jour de l'inventaire de 1394, aucune cote n'a été portée sur les documents ; seuls quelques-uns portent un regeste ou une brève analyse qui annonce ou rappelle celle de l'inventaire⁵⁵. Il apparaît que c'est dans l'inventaire de 1561 des archives de feu l'évêque de Lausanne Sébastien de Montfalcon que l'on constate le premier essai systématique de coter les documents d'archives ; mais les sondages opérés dans les documents épiscopaux laissent à croire que le recours à des types de cotation a existé plus tôt⁵⁶. L'absence d'inventaire des archives épiscopales au XV^e siècle interdit toute affirmation péremptoire⁵⁷. Le recours à la cotation d'archives est attesté dans le diocèse de Lausanne au moins depuis la fin des années 1370⁵⁸.

⁵⁵ Voir entre autres, ACV, Ac 1, f. 6^r (= ACV C IV 152), f. 9^v - 10^r (= C IV 181), f. 13^v (= C IV 158), f. 14^r (= C IV 160), f. 16^v - 17^r (= C IV 159), f. 18^v (= C IV 105), f. 23^r (= C IV 82), f. 26^r (= C IV 345 bis), f. 74^v (= C IV 178/10).

⁵⁶ L'inventaire des archives du chapitre de Lausanne de 1510 environ utilise des cotes alphabétiques, ACV, Ac 40.

⁵⁷ ACV, Aa 30 (=ACV, Ac 1 ter). Les cotes sont fondées sur l'alphabet (lettre simple, lettre double, lettre triple), et le numéro continu. L'étude systématique des mentions dorsales des documents rangés actuellement dans les sections IB et C des ACV devrait permettre d'affiner ce constat.

⁵⁸ ACV, Fd 6 bis (description note 93) : inventaire des archives de l'Hôpital de Villeneuve, dont la cotation était fondée sur l'usage des lettres de l'alphabet (simple, double et triple lettre) et est introduite dans la notice d'analyse par l'expression « *signatum in dorso per ...* ». Autres exemples d'inventaires renvoyant à des cotes d'archives, Peter RÜCK, « *Inventare geistlicher Archive der Westschweiz um 1400 : die Priorate St. Maire und Lutry* », *RHES* 64, 1970, p. 140-152. Le premier inventaire, celui du prieuré de Saint-Maire, établi vers 1388 (ACV, Ad 22), recense 134 analyses pour des documents allant des années 1177 à 1552, celui du prieuré de Lutry, datant d'environ de 1393 (ACV, Ad 23), décrit 104 documents des années 1203 à 1376. Le nombre de pièces pourrait avoir facilité, si ce n'est pas justifié, le recours à une cotation individuelle systématique, empruntée à l'alphabet, aux symboles et aux chiffres. L'inventaire partiel des archives du Chapitre de Lausanne, concernant la région de Lavaux (ACV, Ac 40), comporte quelque trois cents actes du XII^e au XVI^e siècle, pourvus de cote alphabétique simple ou double — la cotation recommence chaque fois que le lieu désigné change. Il a été établi vers 1510. Il est judicieux de relever l'utilisation de cotes alphabétiques aux variations multiples et de pictogrammes sur les documents et les liasse désignés dans le cartulaire de la famille Bouvier de 1445, voir ACV, Af 6 auquel un mémoire de licence a été consacré : Viviane VON KÄNEL, *Le cartulaire Bouvier (XV^e siècle). La réussite d'une famille au service du duc de Savoie au travers de ses archives*,

Sa place dans l'histoire des archives de l'évêque de Lausanne

L'inventaire de 1394 est important, car il est un jalon essentiel de l'organisation des archives de l'évêque de Lausanne. A lire Conon d'Estavayer, auteur du cartulaire du chapitre de Notre Dame de Lausanne, l'incendie de la ville de Lausanne du 18 août 1235 provoqua la destruction du premier cartulaire épiscopal⁵⁹. Sur la base de ce maigre indice, nous supposons que les archives de l'évêque ont dû faire l'objet d'un premier cartulaire dont la date de rédaction pourrait remonter encore au XI^e siècle ; il aurait contenu uniquement des copies de chartes et de diplômes (« *Urkundenbuch* »), relatifs aux évêques de Lausanne, pour la période du IX^e et X^e siècle, à en juger par les informations reprises par Conon d'Estavayer. En plus du cartulaire, il faut relever l'existence de la plus ancienne et probablement de la première liste des évêques de Lausanne, les « *Annales Lausannenses* » ou « *Lausonenses* ». Composée au X^e siècle, elle a été continuée par un manuscrit jusqu'au milieu du XI^e siècle. Elle représente la seule

Lausanne, 1999, p. 72-81 (Université de Lausanne. Faculté des lettres, Section d'histoire, octobre 1999).

⁵⁹ Charles ROTH, « Cartulaire de Lausanne. Edition critique », dans *MDR* 3^e série, t. 3, Lausanne, 1948, n° 16 a, p. 20 : « Anno ab incarnatione Domini. M CC XXX V., quia liber quidam domini episcopi Lausannensis fuit perditus, in quo quedam carte episcoporum Lausannensium erant scripte antique, et etiam regum et imperatorum et quorumdam aliorum Christi fidelium, Cono, prepositus Lausannensis, dolens si omnia que in dicto libro scripta erant caderent a memoria, quedam sicut in eo scripta invenit et in quibusdam aliis libris et calendario beate Marie Lausannensis et in quibusdam cronicis redigit in scriptis ad memoriam futurorum, et etiam quedam que ab honestis viris, fide dignis, audivit. Invenit enim ita scriptum in quodam libro beate Marie Lausannensis » (voir traduction française dans MOREROD, p. 21). C'est le seul constat fait par Conon d'Etavayer sur la perte des archives de l'évêque de Lausanne, dont il se préoccupa de sauver les parties qui pouvaient être encore accessibles en 1235, en faisant appel en particulier à un ou plusieurs (très) anciens cartulaires de la Vierge Marie (le pluriel est utilisé à deux reprises), sans savoir ce que ceux-ci recouvriraient et à quelles dates leur composition remonte, voir ROTH, n° 16 d, h-o, 17 d, 18, 176, 225, 264, 433, 476 et 882. En recoupant les informations contenues dans ces documents, il apparaît que le ou les cartulaires ne renseignaient que les années des épiscopats de David (825-850) et Eginolphe (968-985) ; entre les années 600 et 800, Conon dit n'avoir rien pu retrouver par écrit ou dans la tradition, voir ROTH, n° 16 e et MOREROD, p. 21-22.

production historiographique, encore conservée, sur l'évêché de Lausanne avant le XIII^e siècle⁶⁰.

L'inventaire de 1394 constitue sans doute un développement du cartulaire épiscopal, aujourd'hui connu par deux feuillets, dont la mise en œuvre a dû se faire dans le courant du XIII^e siècle⁶¹, assurément après l'incendie de 1235. En effet, il apparaît qu'un second cartulaire de l'évêque de Lausanne a été rédigé dans le prolongement des travaux de Conon d'Estavayer, peut-être à l'initiative de l'évêque Jean de Cossy (1240-1273), en conflit presque permanent avec les comtes de Savoie. Ce texte s'insère dans d'autres initiatives similaires constatées pour le chapitre de Lausanne — celui-ci donne une suite partielle à la seconde partie du cartulaire de Conon d'Estavayer sous forme d'un registre d'accensements pour les années 1253 à 1313, 1324 à 1327⁶² — et pour les princes savoyards qui dès

⁶⁰ Nous renvoyons à l'étude de Catherine SANTSCHI, « Les évêques de Lausanne et leurs historiens des origines au XVIII^e siècle. Erudition et société », dans *MDR* 3^e série, t. 11, Lausanne, 1975, en particulier p. 57-93.

⁶¹ ACV C I b 7/1 et 7/2, édité par Hans-Eberhard MAYER, « Zwei Fragmente des Chartulars des Bistums Lausanne », dans *Revue suisse d'histoire*, 9, 1959, p. 465-488. L'auteur date ces deux feuillets vers 1270, ce que BRUCKNER, p. 114, conteste pour les situer vers 1300. Maxime REYMOND, « L'évêque de Lausanne, comte de Vaud », *RHES*, 5, 1911, p. 114 (voir également du même auteur, « Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536 », dans *MDR* 2^e série, t. 8, Lausanne, 1912, p. 505), date les feuillets approximativement autour de 1250 et attribue leur provenance à Jean Antoine Poncer. Celui-ci les découvrit en 1863 lors de la rédaction d'un inventaire complémentaire des Archives de la Ville de Lausanne et les donna à Charles-Philippe Dumont (1803-1893), dont la collection, acquise par l'État de Vaud en 1910 (*Armoiries et généalogies. Collections historiques de feu Charles-Philippe du Mont ...*, Genève, 1910, 2 vol. de 94 et 319 p., et ACV, P SGV G 216 et G 217), ne mentionne pas la présence de ces feuillets — ceux-ci ne portent pas le timbre caractéristique de la collection, ce qui tend à faire croire, si l'on s'en tient à l'explication de Maxime Reymond, à une entrée de ces documents aux Archives cantonales à une date antérieure à 1910 et par d'autres voies que celle de l'achat). Ils avaient servi de couverture au registre du notaire lausannois, Jean-François Espaule qui a laissé son nom sur l'avers d'un des deux feuillets. Il apparaît que les deux feuillets ne sont pas de même date et que, comme pour celui du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, le cartulaire épiscopal aurait été composé en plusieurs étapes, à l'initiative de l'évêque Jean de Cossy (1240-1273), en conflit avec les comtes de Savoie et ardent défenseur des droits de l'Eglise de Lausanne.

⁶² ACV, Ac 11, voir RÜCK, p. 146-147.

1260 recopient systématiquement leurs actes dans des cartulaires⁶³. Comme les cartulaires plus anciens des couvents de Romainmôtier (XII^e siècle, c'est le plus ancien recueil de ce genre pour la Suisse romande)⁶⁴, d'Hauterive (fin XII^e siècle)⁶⁵, d'Hautcrêt (fin XII^e siècle)⁶⁶, et du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne et, peut-être contemporain du cartulaire de la chartreuse d'Oujon (après 1250)⁶⁷, il répondait aux besoins de la gestion administrative, en conciliant les exigences de la consultation, de la protection et de la gestion des droits. Son apparition (ou sa réapparition) n'étonne guère, lorsqu'on l'inscrit dans la mise en place progressive d'une organisation politique entre 1250 et 1350 qui verra l'évêque de Lausanne uniformiser son autorité sur ses sujets, et la faire reconnaître à l'intérieur de ses possessions temporelles et devant les autres seigneurs du Pays de Vaud, dont le baron de Vaud et le comte de Savoie⁶⁸. Dans les évêchés de Sion et de Genève, des cartulaires sont attestés respectivement vers 1280⁶⁹ et 1307 environ⁷⁰. Dans celui de Bâle, le premier

⁶³ Jean-Daniel MOREROD, « La diffusion de l'écrit entre 1100 et 1300 », dans *Les pays romands au Moyen Age*, publiés sous la direction de Agostino PARAVICINI BAGLIANI – Jean-Pierre FELBER – Jean-Daniel MOREROD – Véronique PASCHE, Lausanne, 1997, p. 412. Voir aussi le cartulaire d'Othon de Grandson, chanoine de Besançon et de Lausanne, archidiacre de Rougemont et doyen de Neuchâtel, cité dans son testament du 1^{er} décembre 1256, ACV, C V a 67 : « in cartulario meo manu mea conscripto » et Aa 8/1, n° 7, 1256 : « prout in cartulario meo veraciter continetur ».

⁶⁴ Lausanne, Bibliothèque cantonale universitaire ms 5011, édition Alexandre PAHUD, *Le cartulaire de Romainmôtier (XII^e siècle). Introduction et édition critique*, Lausanne, 1998, 248 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 21).

⁶⁵ Berlin, Preussische Staatsbibliothek, Ms. Lat. Oct 222., éd. Ernst TREMP, « Liber donationum Altaeripae. Cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (XII^e-XIII^e siècles) », dans *MDR* 3^e série, t. XV, Lausanne, 1984, 430 p.

⁶⁶ ACV, Ad 5, éd. par Alexandre PAHUD – Bernadette PERREAUD – Jean-Luc ROUILLER, *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt (fin du XII^e siècle)* (Cahiers lausannois d'histoire médiévale 29), Lausanne, 2001.

⁶⁷ ACV, Ad 16, éd. Jean-Joseph HISELY, « Cartulaire de la Chartreuse d'Oujon », dans *MDR* 1^e série, t. XII/1, Lausanne, 1854, p. 1-222. Ce cartulaire a été rédigé après 1250. Il est le plus récent des cartulaires monastiques du Pays de Vaud.

⁶⁸ MOREROD, p. 417-443.

⁶⁹ Archives du chapitre de Sion, ms Min. A 1, voir Joseph LEISIBACH, *Scriptoria medii aevi Helvetica*, t. XII : *Schreibschulen der Diözese Sitten*, Genève, 1973, p. 33, note 40 a.

⁷⁰ ASTO, Archivio di Corte, Ville de Genève, Cat. 1, Paq 3, n° 1 — cartulaire principal, contenant des documents des années 1153 à 1307, avec des adjonctions de

cartulaire semble remonter aux dernières années du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle⁷¹.

Réunissant les textes principaux concernant l'évêque et ses possessions⁷², l'usage du cartulaire épiscopal de Lausanne est attesté en 1314⁷³ et en 1375⁷⁴. Une mention dorsale sur l'acte de donation des droits comtaux à l'évêque de Lausanne, du 25 août 1011, renvoie, semble-t-il, à ce cartulaire et constituerait le plus ancien acte de celui-ci⁷⁵.

Au-delà de sa nature, l'inventaire de 1394 traduit une étape majeure de l'organisation administrative de l'Eglise de Lausanne. Il répond indéniablement à des besoins nouveaux de l'administration, à la fois à la recherche de sa meilleure organisation et de sa plus grande efficacité. Des nécessités administratives, fiscales et militaires commandaient la rédaction d'inventaires, en même temps qu'elles justifiaient l'élaboration et la diversification de types de documents. Elles se situent majoritairement au XIV^e siècle, et sont confirmées dès le siècle suivant. Parmi les natures de documents qui vont de pair avec les nouvelles

1308 à 1312 et 1356; Archives de l'État de Genève, Titres et Droits, Mand. Thiez, Grosse n° 1, deux cartulaires spéciaux reliés ensemble, contenant l'un des titres de la châtellenie épiscopale de Thiez (Sallaz) de 1255 à 1306 et trois documents ajoutés de 1308, l'autre ceux de la châtellenie de Jussy de 1261 à 1306, voir RÜCK, p. 185-191.

⁷¹ Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Codex diplomaticus (Codex n° 101), Jean-Claude REBETEZ, « Classer les papiers du prince du Moyen Age au XVIII^e siècle. Une contribution à l'histoire de l'archivistique », dans *12^e Rapport annuel de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 1996, p. 16.

⁷² Sur le contenu des feuillets existants du cartulaire, voir édition des textes par MAYER, *art. cit.* (note 61), p. 473-488. Le plus ancien document paraît être la donation du comté de Vaud à l'évêque de Lausanne, voir note 75.

⁷³ Archives de l'évêché de Fribourg, A, n° 31 ter, publié par MOREROD, p. 561-563. L'évêque de Lausanne, Pierre d'Oron, s'appuie sur le cartulaire épiscopal (« in registro seu cartulario nostre ecclesie ») pour faire valoir deux bulles pontificales, d'Eugène III et d'Alexandre III, interdisant l'inféodation de la mairie de Lausanne.

⁷⁴ LOGOZ, *art. cit.* (note 23), p. 78. Parmi les biens de l'évêque, on dénombre un « cartularium ad episcopum », dans la chambre de l'évêque, au vieil Evêché.

⁷⁵ ACV, C I a 14, éd. *Monumenta Germaniae Historica. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina dipolomata et acta*, bearb. Theodor SCHIEFFER et Hans Eberhard MAYER, München, 1977, p. 258-260. Les éditeurs relèvent deux mentions dorsales, l'une contemporaine de l'acte : « Preceptum de comitatu », l'autre du XIV^e siècle « Primus in cartulario ».

structures de gouvernement⁷⁶, il faut mentionner les registres de l'officialité⁷⁷, les comptes des châtelains⁷⁸ et du bailli de Lausanne⁷⁹, un compte de 1350 des sommes dues à l'évêque par ses officiers («compte des restes»)⁸⁰, deux registres d'hommages des années 1350 et de 1400 environ⁸¹ des listes de censitaires de l'évêque de Lausanne en 1330⁸² et plusieurs registres de reconnaissances pour le XIV^e siècle⁸³.

Le cartulaire épiscopal de Lausanne des XIII^e/XIV^e siècles est à considérer comme l'ancêtre de l'inventaire d'archives de 1394.

«A la fois répertoire des biens et censier, livre des fiefs et grosse de reconnaissances, règlement et procès-verbal, registre et chronique», le Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne mettait à disposition de tous les responsables de l'administration capitulaire dès le deuxième quart du XIII^e siècle la documentation nécessaire à l'exercice de leur fonction. Il est «le plus ancien recueil général d'actes de l'administration, le premier essai de synthèse écrite» qui n'a pas son pareil en Suisse et qui répond à une démarche administrative⁸⁴. L'évêque de Lausanne choisira, cent cinquante ans plus tard, la forme spécialisée de l'inventaire pour garantir et affermir ses

⁷⁶ Il faut mettre en parallèle à l'apparition de nouveaux types de documents épiscopaux, ceux du chapitre de Lausanne dont l'étude minutieuse a été faite par RÜCK, et ceux des comtes de Savoie, voir en particulier *Registres de fiefs nobles en faveur des barons de Vaud*, ACV, Ab 4 (1296-1350) et du comte de Savoie, ACV Ab 5 (1332).

⁷⁷ ACV, C IX b 200, de 1312, la plus ancienne mention des protocoles et registres d'un clerc de l'officialité.

⁷⁸ ACV, C IV 299 bis : compte du châtelain d'Avenches de 1347-1348.

⁷⁹ ASTO, Camera Savoia, *Inventario* 71, fol. 52 : compte de Jean de Bagnol, du 1^{er} mars 1321 au 9 mars 1328; Inv. 69, fol. 5, rot. 27 : trois comptes de Guillaume d'Arbignon, du 3 janvier au 22 janvier 1330.

⁸⁰ ACV, C IV 309.

⁸¹ ACV Ac 2 et Ac 4 — ce dernier comprend 173 hommages qui vont de l'épiscopat de Roger de Vico Pisano (1178-121) à celui de Guillaume de Menthonay. Voir également ACV, Ac 6 bis.

⁸² ACV, C IV 227 et 227 bis (censitaires à Lausanne) et C IV 233 (censitaires à Lucens).

⁸³ La liste n'est pas exhaustive: ACV, C IV 308 (1350 environ), Ff 4 (1350), Ff 5 (1400), Fn 1 (1278-1411), Fn 3 (1365-1377).

⁸⁴ Les constats sont empruntés à RÜCK, p. 144-146.

droits et ses prérogatives. Son administration est structurée depuis le milieu du XIV^e siècle autour de la division et de la délégation des tâches, il n'est plus possible de concentrer dans un seul registre ou dans un cartulaire l'ensemble des documents utiles à la gestion du patrimoine temporel de l'Eglise de Lausanne. L'évolution du cartulaire-inventaire à l'inventaire traduit en ce sens non seulement une exigence dictée par des réalités pratiques, mais une mutation idéologique qui voit l'émergence du pouvoir d'un système étatique et administratif à dominante territoriale.

L'absence d'inventaire des archives du chapitre avant 1510 environ nous interdit de constater la simultanéité des approches entre l'évêque et le chapitre⁸⁵. Le premier inventaire conservé des archives de l'évêque de Sion date de 1428⁸⁶; il n'en existe point pour les archives de l'évêque de Genève, durant la période médiévale. Compris dans tout le déroulement de l'épiscopat de Guillaume de Menthonay (1394-1406), l'inventaire de 1394 prépare l'état de 1397 des revenus de la mense épiscopale et de ceux du prieuré de Saint-Maire⁸⁷, dont l'union à la mense épiscopale est confirmée par la bulle du pape Benoît XIII du 5 mai 1396⁸⁸, et la rénovation vers 1400, des hommages prêtés à Guillaume de Menthonay et à ses prédécesseurs⁸⁹. La recherche de moyens financiers supplémentaires pour permettre la construction du nouveau château épiscopal de Saint-Maire, dont la construction commença en 1397 pour s'étendre jusqu'aux années 1420, exigea de Guillaume de Menthonay de

⁸⁵ ACV, Ac 40 (anciennement sous la cote Ac 22) : renvoie à quelque trois cents actes, inventaire commenté par RÜCK, p. 175 ; voir également le volume contemporain de l'inventaire, « *Extractus seu summarium litterarum et censuum* », dénombrant des documents de 1210 à 1521, relatifs aux propriétés capitulaires dans la ville de Lausanne, ACV, Ac 24. Nous ne disposons pas d'inventaire des archives du clergé de la cathédrale de Lausanne, avant 1529, voir ACV, Aa 22, f. 63-65.

⁸⁶ Bernard TRUFFER, « Das Walliser Archivwesen im 16. Jahrhundert », dans *Vallesia* 28, 1973, p. 216-217. Sa rédaction est fortement influencée par les inventaires des ducs de Savoie.

⁸⁷ ACV, Ac 4, voir MOREROD, p. 446-454, 576-586.

⁸⁸ Guillaume de Menthonay fut mis en possession du prieuré, le 23 juin 1397, le projet d'union et l'union même susciteront de vives contestations de la part du chapitre de Lausanne, voir *HSI/4*, p. 133, note 12.

⁸⁹ ACV, Ac 3, voir MOREROD, p. 343-344, 433-436.

nouveaux revenus dont la rédaction préalable d'un inventaire précis de tous les droits devait déjà garantir le bien-fondé et les entrées⁹⁰.

Sa place dans l'histoire des archives de Suisse romande

Le plus ancien inventaire d'archives connu en Suisse romande est celui des archives du chapitre de Genève, établi en 1334. Il comprend 732 actes dont le premier date de 1113, deux tiers des actes appartiennent à la fin du XIII^e siècle et au premier quart du XIV^e siècle⁹¹. Nous rencontrons d'autres inventaires d'institutions ecclésiastiques en 1388 (inventaire du prieuré augustin de Saint-Maire, à Lausanne) et en 1393 (prieuré bénédictin de Lutry)⁹². Au niveau des archives laïques, il faut signaler pour la Suisse romande l'inventaire des titres de l'Hôpital de Notre-Dame de Villeneuve dont la partie initiale fut rédigée après 1369⁹³, les initiatives des comtes de Genève en 1337⁹⁴, d'Humbert Aleman, seigneur de Thoire et Villars et d'Aubonne (1350)⁹⁵, des comtes de Neuchâtel (1395)⁹⁶ et des

⁹⁰ La relation de l'apparition des inventaires avec les campagnes de rénovation des droits fonciers et féodaux a été mise évidence pour le diocèse de Lausanne par RÜCK, p. 174-184.

⁹¹ Peter RÜCK, « Notes sur les cartulaires de l'évêché (1307) et sur les premiers inventaires des archives du Chapitre (1334) et du Comté de Genève », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 14/2, 1969, p. 185-203. L'inventaire sera refait en 1483, peu de pièces du premier inventaire sont passées dans le second.

⁹² Voir article de RÜCK, cité à la note 58. Il existe encore un fragment d'inventaire des archives de l'aumônerie du prieuré de Lutry, rédigé vers 1400, voir ACV, C IX b 46, cité également par RÜCK.

⁹³ ACV, Fd 6 bis (ancienne cote Ae 3), 22 x 28,5 cm, cahier fortement détérioré dans les folios I à XIII. Il comporte entre les folios I et XLVIII^r 209 analyses pour davantage de documents, couvrant les années 1201 à 1369, voir pour les dates extrêmes, f. XXV^r et f. LXXXII^r. Il fut complété en 1395 et 1431.

⁹⁴ Idem. L'inventaire des archives du comte de Genève est « un exemple typique de ces inventaires primitifs encore proches des cartulaires et des registres censiers, nés d'un besoin précis de l'administration du domaine ; il s'agissait probablement dans ce cas de préparer une rénovation des reconnaissances féodales » (p. 200). Il fournit environ 330 analyses mentionnant des documents des années 1210 à 1320 ; 44 analyses furent ajoutées jusqu'en 1360, ils concernent des documents des années 1281 à 1358.

⁹⁵ ACV, Af 1, cahier de 40 folios, comprenant 217 analyses de documents allant de 1256 à 1344. Chaque analyse porte un titre, fait ressortir l'air géographique de la personne qui reconnaît et comporte une transcription plus ou moins longue des documents (jusqu'à 4 pages). Écrit par une seule main. Mettre en relation ce répertoire de titres avec le volume des fiefs nobles de la baronnie et seigneurie d'Aubone, ACV,

comtes de Fribourg à Neuchâtel (1400 n.st.)⁹⁷, à rapprocher de celles des années 1277, 1346 et 1389 des Dauphins⁹⁸ et des ducs de Bourgogne (dès 1330)⁹⁹.

Les deux familles maisons dominantes en Suisse, les Habsbourg et les Savoie, vont également renforcer leur administration par le recours à des inventaires d'archives.

La première, influente en Suisse centrale et orientale, fait établir un inventaire dès 1384 de ses archives conservées dans sa forteresse de Baden, en distinguant les documents par seigneurie ; au préalable, elle avait divisé leurs domaines en districts administratifs et fait la levée d'un rentier (« *Habsburgisches Urbar* »)¹⁰⁰.

Af 3 et le cartulaire des titres concernant le mandement d'Aubonne, en faveur des seigneurs de Thoire et Villars, 1234-1388 (ASTO, Camera Savoia, Inventario 137, Mazzo 3, n° 1 : cette source est donnée comme manquante aujourd'hui, son contenu n'a pas pu être de ce fait vérifié). Sur la famille de Thoire et Villars, voir *Coppet. Histoire et architecture*, sous la direction de Monique BORY, Coppet, 1998, p. 5-14.

⁹⁶ Eddy BAUER, « Les Archives des comtes de Neuchâtel. Un inventaire du XIV^e siècle », dans *Musée neuchâtelois*, 2^e série, 24, 1937, p. 46-50.

⁹⁷ Louis THÉVENAZ, « De la Grotte au Palais de cristal. (Esquisse de l'histoire des Archives de l'État de Neuchâtel) », dans *Nouvelles étrennes neuchâteloises* III, 1923, p. 66. Conrad, comte de Fribourg-en-Brisgau, succéda à sa tante Isabelle, comtesse de Neuchâtel, dernière du nom, morte le 25 décembre 1395, et à laquelle l'inventaire de 1395, mentionné dans la note précédente, renvoie.

⁹⁸ Seuls les deux premiers inventaires ont été publiés par Ulysse CHEVALIER, *Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*, Paris-Lyon, 1869 et *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, Paris-Lyon, 1871 (Documents historiques inédits sur le Dauphiné, 1-2). Sur le premier inventaire, voir Gérard GIODANENGO, « L'‘État’ dauphinois au milieu du XIII^e siècle : une esquisse », dans *Pierre II de Savoie. « Le petit Charlemagne » (†1268) (Foundation Humbert II et Marie-José de Savoie, Cahiers lausannois d'histoire médiévale* 27., Études publiées par Bernard ANDENMATTEN – Agostino PARAVICINI BAGLIANI – Eva PIBIRI, Lausanne, 2000, p. 352-353.

⁹⁹ Jean RICHARD, « Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne dans le ressort de la chambre des comptes de Dijon », *Bibliothèque de l'École des Chartes* CV, 1944, p. 123-169.

¹⁰⁰ Bruno MEYER, « Das habsburgische Archiv in Baden », *Revue suisse d'histoire* 23, 1943, p. 169-200 et Hans Conrad PEYER, « Das Archiv der Feste Baden. Dorsualregister und Archivordnung im Mittelalter », dans *Festgabe Hans von Geyen zum 60. Geburtstag*, Berne, 1967, p. 685-698. Le conditionnement et le classement des documents ont débuté en fait dès les premières années du XIV^e siècle.

Le comte Amédée VIII de Savoie (duc dès 1416) fit appel à une série d'archivistes dès 1405 pour organiser de manière générale les archives de son administration. Sous son règne qui s'étendit de 1391 à 1439, l'État savoyard médiéval atteignit son apogée, les institutions administratives connurent leur plus grand développement dont les *Statuta Sabaudie* se font l'écho, en particulier en chargeant deux *clavigeri et custodes* de la garde de toutes les archives ducales. Les inventaires du XV^e siècle des archives ducales — ils représentent une sorte de perfection des usages archivistiques pour le Moyen Age — permettent de se représenter la disposition des archives. Le cadre de classement distingue les archives politiques et les archives domaniales. A chaque puissance avec laquelle le duc entretient des relations suivies correspond une unité de classement des archives matérialisée par une armoire dans laquelle les documents (entre 8 et 200 articles) étaient déposés dans des caisses soit isolément, soit dans des layettes ou des boîtes. Une cotation par lettres se rapporte aux armoires et aux caisses, chaque article renvoie à un chiffre romain de l'inventaire. L'origine de l'organisation des archives savoyardes est à rechercher dans le dernier quart du XII^e siècle, les comtes Thomas I^{er} (1189-1233) et Pierre II († 1268) lui donnant des impulsions déterminantes. Dès le XIV^e siècle, les comtes organisèrent le transport et le regroupement des archives des régions sous leur pouvoir, à Chambéry, leur capitale administrative ; cette pratique est encore constatée jusqu'à la fin des années 1520, soit quelques années avant l'occupation bernoise du Pays de Vaud¹⁰¹. L'influence administrative

¹⁰¹ ASTO, Camera Savoia, *Inventario 137, Mazzo 2, n° 18* : inventaire du 22 août 1527 des titres et Écritures trouvées à Moudon et transportées à Chambéry concernant les droit sur le Pays et le bailliage de Vaud appartenant aux ducs de Savoie. Sur l'organisation des archives savoyardes au XV^e siècle, voir l'étude de RÜCK, citée à la note 52, «Die Ordnung der herzoglich savoyische Archive unter Amedeus VIII...», dont Jean-Yves MARIOTTE a fait un compte rendu avec des informations nouvelles, «Les Archives ducales de Savoie à la fin du Moyen-Age», dans *La Gazette des Archives*, nouvelle série, 76, 1972, p. 33-39. Pour une présentation générale des archives savoyardes, consulter *Archives de l'ancien duché de Savoie. Série SA. Inventaire, tome I: Archives de Cour, SA 1 à SA 259*, par André PERRET – Raymond OURSEL – Jean-Yves MARIOTTE – Jacqueline ROUBERT, Annecy, 1966, p. X-XIX, et Marco CARASSI – Isabella MASSABÒ RICCI, «Gli archivi del principe. L'organizzanione della memorai per il governo dello Stato», dans *Il Tresoro del Principe. Titoli carte memorie per il governo dello Stato*, Torino, 1989, p. 21-39.

savoyarde est indéniable dans le Pays de Vaud ; elle est plus difficile à déterminer sous l'angle des archives dans la mesure où elle se heurta probablement à d'autres pratiques, dont celle de l'évêque de Lausanne, délibérément distante pour affirmer son autonomie envers le pouvoir savoyard. Il faut signaler parmi les premiers archivistes savoyards un Vaudois de souche, Jean Balay, qui établit, sur ordre du comte Amédée VIII, entre 1403 et 1409, la *Grosse de la Rénovation* des fiefs nobles du Pays de Vaud, premier inventaire du genre dans le Pays de Vaud, à mettre en relation avec le développement des instruments de gestion du patrimoine domanial des princes de Savoie¹⁰². La date de rédaction de l'inventaire des archives épiscopales de Lausanne est relativement précoce, lorsqu'on la compare aux autres inventaires conservés pour la Suisse romande. Elle place le Pays de Vaud en tête des initiatives en matière d'organisation des archives, en Suisse.

Sa fortune

Nous l'avons déjà écrit, le registre qui servit de brouillon à l'inventaire de 1394 fut enrichi de divers documents relatifs à l'épiscopat de Guillaume de Menthonay, encore du vivant de celui-ci¹⁰³. S'il apparaît que le brouillon servit momentanément à recevoir de nouveaux documents — des pages blanches avaient été ménagées à cet effet —, c'est avant tout le registre d'inventaire mis au net¹⁰⁴ qui est utilisé aux XV^e/XVI^e siècles pour divers compléments¹⁰⁵ et pour des

¹⁰² Pour l'inventaire de Jean Balay, consulter ASTO, Camera Savoia, Inventario 189, mazzo 2, n° 4 — on associe au nom de Jean Balay une série de volumes d'inventaires composés entre 1405 et 1437 environ, dont seuls ceux rédigés entre 1405 et 1409 ont pour auteur Jean Balay -, et pour la « *Grosse Balay* », voir ACV, Ab 2, Archives d'État de Fribourg, quernet 136, quernet 140-142 — sur cette source, Philippe CHAMPOUD, *Les droits seigneuriaux dans le Pays de Vaud d'après les reconnaissances reçues par Jean Balay de 1403 à 1409* (BHV 36), Lausanne, 1963, 159 p. L'existence de plusieurs inventaires spécifiques des titres concernant le Pays de Vaud est déjà attestée tout au long du XV^e siècle dans les archives ducales, ASTO, Camera Savoia, Inventario 137, Mazzo 2, n°s 11, 12 et 13.

¹⁰³ Voir Annexe I.

¹⁰⁴ Dans le volume brouillon, la main qui a fait divers ajouts dans l'inventaire principal est aussi présente, voir en particulier page de couverture

¹⁰⁵ ACV, Ac 1, f. 21 et après folio 154: une main ou plusieurs mains ajoutèrent respectivement 8 analyses de documents couvrant les années 1292 à 1392 et 2 autres de

recherches documentaires¹⁰⁶. Il est probable qu'il fit l'objet d'une refonte, à en juger par les exemples fournis par les archives du chapitre de Notre-Dame de Lausanne et par celles de la communauté des bourgeois et habitants de la Ville inférieure et de la Cité de Lausanne. Il fournit la seule image détaillée et à un moment précis de l'ampleur des archives de l'évêque de Lausanne. Celles-ci ne paraissent pas avoir été pillées ou négligées jusqu'à l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud¹⁰⁷ qui vit le dernier évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon, s'enfuir avec une partie de ses archives (400 pièces isolées et 18 rouleaux)¹⁰⁸. LL. EE. de Berne ne

documents de 1398 et d'une année ignorée, signées R et S. Une table des matières pour les folios 1 à 23 renvoyant aux hommages consignés dans l'inventaire fut placée au début du registre, avec ajouts dans les folios concernés (comprendre en plus les folios 24 et 25) des noms des localités.

¹⁰⁶ ACV, Ac 1, voir notations marginales respectivement aux folios 1^{rv}: « non invenitur »/ f. 69^v - 73: « habetur »/ f. 5^v: « non invenitur in crosta »/ f. 70^r: « est in secreto littera principalis unacum una littera prorogacionis », f. 142^r: « habetur in crocta et est in titulo decimarum extra ipsam terram ecclesiam situatarum ». A divers endroits, des croix ont été portées en regard des notices d'analyse, voir f. 1, 14^v - 15^r, 44^v, 45^r; 46^v, 52^r, f. 64^v, 65^r, 67^v - 69^r, 68^r, 93^r, 115^v, f. 124^v et 137^v. Une main a transcrit un mot incompris de lui, voir f. 1: « pyxide » pour « pisside », ou a donné une traduction française d'un mot latin, f. 1, ou encore rajouté une date, f. 61^r, 66^v. On rencontre sporadiquement des signes et des points dans le brouillon dont on peut penser qu'ils ont servi à la mise au net de l'inventaire (ACV, Ac 1 bis, f. 22^r, 25^r, 27, 31^r, 32^r, 35^v - 36^r, 39^r; 47, 50^r, 55^r, 61^v, 62^r, 66^r, 69^r, 72^r et 82^r; à noter encore f. 39^r, 41^v - 42^r, 47^r, 54^r, 63^r, 66^r: « sigilletur », f. 40^r, 41^v - 42^r, 58^r, 63^r: « levetur »).

¹⁰⁷ Les Guerres de Bourgogne ont provoqué des pertes dans les archives de la Ville de Lausanne, et non dans celles de l'évêque de Lausanne, voir COUTAZ, p. 16 et *HS I/4*, p. 57 et notes 11 et 12.

¹⁰⁸ Pour une présentation sommaire, avec les divers renvois bibliographiques, voir *HS I/4*, p. 58-60. Nous disposons de deux états des archives épiscopales, de 1561 : ACV, Aa 30: « Inventaire des droictz et pieces lesquelles Alexandre de Montvagnard escuyer seigneur de Boege, Rocheffort et des Tours, héritier de feuz Reverend Messire Sébastien de Montfalcon en son vivant evesque de Lauzanne remet a Reverend Messire Claude Loys Alardet Evesque dudit Lauzanne », 1 cahier de 37 folios, 27,5 cm x 19 cm, 266 notices sommaires, une analyse pouvant renvoyer à plusieurs documents (= copies ACV, Ac 1 ter, p. 1-32, copie exécutée par Alfred Millioud, le 12 avril 1899, et ACV, P Dumur 62); sur cet inventaire, voir Alfred MILLIOUD, « Un ancien catalogue des archives épiscopales de Lausanne », *RHV 8*, 1900, p. 11-16; et de 1575-1576, Archives de l'État de Berne, *Unnütze Papiere 12/115*: « Inventaire des tiltres trouves dans ung coffre estans entre les papiers de feu Reverend Sr. Messire Loys Alardet evesque de Lausanne exhibes par noble François Brun son heritier, commence le XXVIII^e aoust mil

purent mettre la main que sur une faible partie des archives épiscopales, à la différence des archives du chapitre, du clergé de la cathédrale et des institutions ecclésiastiques du Pays de Vaud¹⁰⁹. Plus que la Révolution vaudoise, c'est bien la période de la Réforme qui constitue la rupture dans la tenue des archives épiscopales, comme d'ailleurs pour toutes les archives religieuses, monastiques et ecclésiastiques du Pays de Vaud dont une partie fut dispersée¹¹⁰. Il apparaît que plus de la moitié des documents cités dans l'inventaire de 1394 a été perdue après la Réforme¹¹¹. François Forel¹¹², Marcel

cinq cens septante cinq et depuis revu au mois de Juin 1576 en présence du Sr. Boursier Manuel Delegne de la part des seign^{rs} de Berne », 26 folios, petit in-folio, 91 notices (= ACV, Ac 1 ter, p. 33-37 : comprend 22 analyses de documents couvrant les années 1194 à 1425, qui ne sont pas mentionnés dans l'inventaire de 156). Nous n'avons pas l'assurance que les documents enregistrés en 1575/1576 arrivèrent aux Archives bernoises, alors que le sort de ceux qui n'y sont pas mentionnés reste incertain. « On devrait conclure à la fois que le fonds remis à l'évêque Alardet représentait l'essentiel de ce que Sébastien de Montfaucon avait emporté, qu'il n'était pas d'une très grande ampleur et qu'il a été assez vite dispersé. Il est donc très peu vraisemblable qu'un gisement unique attende son inventeur » (MOREROD, p. 19). L'original du Plaict général de Lausanne de 1368, aujourd'hui aux Archives de la Ville de Lausanne (Corps de Ville 26/2), provient en fait des archives épiscopales (ACV, Ac 1, f. 96^v et 152^v, et Ac 1 bis, f. 81) dont les dépôts d'archives de la Ville inférieure et de la Cité détinrent de suite chacun un vidimus (voir Archives de la Ville de Lausanne, Chavannes, D 9, f. IV^v). Nous savons que le manuscrit cartulaire du couvent de Hautcrêt (ACV, Ad 5, voir la note 66) a passé à la famille de Joffrey, puis à Emmanuel Herrmann, avant de revenir aux Archives cantonales vaudoises.

¹⁰⁹ Oscar VASELLA, « Der Krieg Berns gegen Savoyen im Jahre und die Unterwerfung der savoyische Territorien durch Bern nach den amtlichen Aufzeichnungen der bernischen Kanzlei », *RHES* 30, 1936, p. 212-222 ; Peter RÜCK, « Die Kaplaneinarchive der Kathedrale von Lausanne nach dem Visitationsbericht von 1529 », *RHES* 67, 1973, p. 273-275 ; du même « Un récit de la captivité du chapitre de Lausanne en février 1537 », *RHV* 78, 1970, p. 47 et « Die letzten Versuche Sebastiens von Montfaucon (1517-1560) zur Wiederherstellung der bischöflichen Verwaltung in den katholischen Teilen der Diözese Lausanne », dans *Revue suisse d'histoire* 16, 1966, p. 18.

¹¹⁰ Peter RÜCK, « La dispersion des archives ecclésiastiques en Suisse romande », *Archiva ecclesiae. Bollettino dell'Associazione archivistica ecclesiastica* XII-XVIII, 1969-1974, p. 230-259.

¹¹¹ C'est le chiffre avancé par MOREROD, p. 17. Nous avons retrouvé la trace sûre de 21 documents. Voir Annexe II.

¹¹² Voir op. cité note 5, n^{os} 792, 864, 1139, 1146, 1246, 1247, 1849, 1850, 1859, 1870, 1873, 1874, 1876, 2036, 2037, 2113, 2163, 2172, 2265-2267, 2273, 2274, 2279, 2296-2298, 2325, 2474, 2481, 2486, 2487, 2490, 2497, 2503, 2506, 2516, 2527, 2528 et 2535.

Grandjean¹¹³ et Jean-Daniel Morerod¹¹⁴ l'ont exploité abondamment, ils établirent la plupart de leurs constats sur des citations de documents existant en 1394, mais qui n'ont pas été retrouvés depuis.

Conclusion

Placé dans l'histoire générale de l'archivistique en Suisse¹¹⁵ et sur le plan international¹¹⁶, l'inventaire de 1394 s'impose par sa taille et la richesse de son organisation. Il renforce la place du Pays de Vaud dans le nombre d'inventaires rédigés au Moyen Age, encore avant 1400. Il faudra attendre l'année 1401 pour disposer du premier inventaire d'archives communales dans le Pays de Vaud, celui de la Ville inférieure de Lausanne (peut-être le plus ancien inventaire d'archives communales de Suisse)¹¹⁷. LL. EE. de Berne rassemblèrent et recherchèrent les documents des autorités religieuses et des institutions monastiques du Pays de Vaud à des fins juridiques et administratives, et non pas historiques. Elles éliminèrent tout ce qui rappelait l'ancienne foi religieuse et les éléments d'essence

¹¹³ GRANDJEAN, p. 323, 337, 341-343.

¹¹⁴ MOREROD, p. 17, 192, 196, 207, 329, 331, 347, 367, 368, 387, 401, 429, 432, 501-503, 554-556, 565 et 566.

¹¹⁵ Voir l'article de synthèse de Peter RÜCK, «Zur Diskussion um die Archivgeschichte: die Anfänge des Archivwesens in der Schweiz (800-1400), *Bulletin de l'Association des archivistes suisses*, 26, 1975, p. 5-40, repris dans *Fachgebiet Historische Hilfswissenschaften* (*op. cit.*, note 10), p. 5-16.

¹¹⁶ Paul DELSALLE, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy (Québec), 1998, en particulier p. 72-107, fait d'utiles rapprochements entre les régions attestant des inventaires d'archives, parmi lesquelles il compte la Suisse. Voir aussi l'étude fouillée et qui fournit des éléments de réflexion utiles, de Liliane DELAUME-BOUTET, «Le chartrier de l'évêché de Limoges, cotation et inventaires», *Bibliothèque de l'École des chartes* 152, 1994, p. 159-203.

¹¹⁷ COUTAZ, p. 6-7. Un deuxième inventaire des archives de la Ville inférieure fut rédigé en 1428-1429, les Archives de la Cité furent dotées d'un premier inventaire en 1411 (voir *ibidem*, p. 8-9, et 12). Les Archives de la ville de Nyon disposèrent d'un premier inventaire en 1436, voir Franz-Raoul CAMPICHE, «Les Archives de Nyon», *RHV* 1920, p. 110, celles de la Ville de Sion ont un inventaire dès 1404, voir TRUFFER, *art. cit.* (note 86), p. 219.

spirituelle¹¹⁸. C'est au XVII^e siècle qu'elles entreprennent les premiers inventaires et qu'elles se dotèrent des moyens de leur exploitation¹¹⁹. Dans la longue histoire des documents qui composent depuis 1798 les Archives cantonales vaudoises, l'inventaire de 1394 est d'autant plus important qu'il reflète les archives de l'évêque de Lausanne au Moyen Age dans leur unité organique. Aujourd'hui, la cohérence des archives a été détruite au nom des principes de pertinence et du classement systématique choisis en 1915 pour régir les fonds d'archives des Archives cantonales vaudoises ; la situation est d'autant plus grave que les travaux de classement ne sont toujours pas terminés et que les tables de concordances entre l'ancienne organisation et la nouvelle, prévues par les initiateurs de la démarche, ne sont pas encore disponibles. A la rupture de la continuité archivistique de l'Eglise de Lausanne, due à la conquête du Pays de Vaud en 1536, il faut ajouter la confusion des documents née des approches archivistiques impropres du XX^e siècle¹²⁰. Il est obligatoire de se référer aux anciens inventaires bernois et du XIX^e siècle pour retrouver les traces de l'organisation originelle des archives de l'évêque de Lausanne, dont l'inventaire de 1394 est le témoin privilégié. Non seulement, nous disposons au travers de l'inventaire de 1394 à la fois du seul état détaillé, « *in sede originaria* » et large des archives de l'évêque de Lausanne pour tout le Moyen Age, mais également d'un repère indispensable pour reconstituer l'histoire de la conservation des archives épiscopales au cours des siècles. L'inventaire de 1394 traduit de plus, par l'organisation des archives, la conception politique et administrative du pouvoir épiscopal, à la fin du XIV^e siècle. C'est sans doute dans ces multiples lectures qu'il tire son originalité et sa nécessité.

¹¹⁸ Peter RÜCK, « Un récit de la captivité du chapitre du chapitre de Lausanne, en février 1537 », *RHV* 78, 1970, p.43-67 et « Die Kaplaneiarchive der Kathedrale von Lausanne nach dem Visitationsbericht von 1529 », *RHES* 67, 1973, p. 270-311.

¹¹⁹ ACV, Aa 24, voir SANTSCHI, *op. cit.* (note 60), p. 244.

¹²⁰ *Présentation de la section C des Archives cantonales vaudoises* par Sandrine FANTYS, sous la direction de Pierre-Yves FAVEZ et de Gilbert COUTAZ, Chavannes-près-Renens 2000, 125 p. (dactylographié).

Annexe I
Inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne,
au château d'Ouchy

1.1. Tableau comparatif entre les registres ACV, Ac 1 et ACV, Ac 1 bis

Ac 1 (cahier en papier, avec une reliure plus récente, 22 x 31 cm, cotes anciennes 367, B, folioté I - VII^{XX} XIII)

Titres :

Sur le dos

« Repertorium sive Inventorium litteris existentis in castro de Oschy episcopatum Lausannen A° 1394 » (XIX^e siècle, main de l'archiviste cantonal Pierre-Antoine Baron)

Sur la couverture

« Ce volume a été trouvé es main en la maison du S. Commissaire Rebeur par Monseigneur le Ballif Im Hooff qui la remis en rendant ses comptes a Messeigneurs Tresorier et Banderets en avril 1680 » (main du XVII^e siècle)

« REPERTORIUM sive Inventarium confectum, dum littere episcopales essent in castro Ochiaci in archis et scriniis acque loculis ut infra.

Que littere possunt verificari si in crota reperiantur integre prout infra designantur » (main du XV^e siècle)

« Répertoire des archives de l'évêché de Lausanne dressé en 1394 » (main de l'abbé Jean Gremaud)

Titre intermédiaire

« Repertoire soit Inventaire des Archives de l'Evêché de Lausanne dressé en 1394 au château d'Ouchy d'après les titres y existant » (main de l'abbé Jean Gremaud)

Feuillet en début de registre, avant le folio I

Homagia notabilia (main du XVI^e siècle)

Renvois jusqu'au f. XXIII

AC 1 bis (Cahier en papier, avec une couverture en parchemin, portant diverses mentions, 342,5 x 23 cm, restauré en 1996)

Titres, selon ACV, Ac 1 bis

Sur la couverture

« Inventaire de toutes sortes de lettres concernantes la Table Episcopale de Lausanne No 1238²⁰ » (= mention du milieu du XVIII^e siècle, ACV, Aa 21/5, p. 84)

« Liber repertivus seu repertorius in quo continetur declaraciones et tituli omnium bullarum, litterarum apostolicarum, imperialium protestacium^a (sic !), homagiorum illustrorum^b nobilium ignobilium feudorum, emphetheocium, extenterum, testamentorum, contractuum, donacionum, confederacionum, dissensionum, concordiarum, ponogacionum (sic !), presentacionum, quittacionum, unionum personatum, revocationum, placiti generalis, solucionum computorum extenterum Ecclesie Lausannensis necnon homagiorum feudorum seu ceterorum passamentorum et contractuum factorum in manibus reverendi patris in Christo domini Guidoni episcopi Lausannensis una cum [suis personalibus^c] aliis quibudam tam propriis ecclesie^d quam alienis litteris existentibus in [tribus^e] magnis et longis et una brevi^f archis quercuum, duobus magnis et duobus magnis rubeis [vel quatuor^g] coffinis quadragis ferratis, uno rotundo [ferrato^h] nigro coffino ferrato, et in quadam magna abietis vetera arca, [et in tribus scriniis parvis ferratis et uno magno, ac in una parva arca abietisⁱ] repositis infra cameram secreti castri Ochiaci. In quibusquidem duabus maioribus archis sunt certe abietum cassie quadrate, prout in sequentibus singulares [particulariter distinguuntur], et littere que recundite sunt in eisdem distinguuntur. »

^a Probablement pour protestacium ^b mot suscrit ^c mots biffés, l'expression « una cum » a été rétablie par la suite ^d mot suscrit ^e mot biffé ^f le segment « et una brevi » suscrit ^g mots biffés ^h mot biffé ⁱ partie ajoutée dans la marge de gauche du titre ^j mots biffés.

<i>Subdivision principale</i>	<i>Subdivision secondaire</i> (<i>Cassia</i>)	<i>Subdivision secondaire</i>
Primus loculus arche longioris ¹²¹	I (Scrinium)	
HOMAGIA		
	II ¹²²	In pisside
		I
		In casselula
		II
		In pisside
		III
		In pisside rotunda
		III
		In pisside rotunda
		V
		In pisside rotunda
		VI
		Cum pissibus predictis
		In pissidibus rotundis
		VII-X
	III	
	III	
	V	
	VI	
	VII	
	VIII	

* Comprendre D pour document, R pour registre et RS pour rotulus.

¹²¹ ACV, Ac 1 bis, f. 2 : «Et primo in longiori arca quercus ferrata a parte superiori civitatis Laus(ensis) in dicta camera secreti existente, sunt tres loculi in quibus sunt certe cassie litteris plene vel circa quercum tituli super in earum singulis suprascriptis. In primo igitur loculo ipsius arche a parte Morge et occidente cuius loculi titulus in superficie est talis signatus : *littere homagiorum*. Sunt septem abietis quadrate cassie homagiorum litteris plene et unum scrinium ferratum litteris homagiorum similiter plenum ».

¹²² ACV, Ac 1 bis, f. 3 : «Cassia vero primi loculi signata ad numerum II cuius titulus de super^a scriptus est : *littere homagiorum domini Hugonis Dalphini, domini de Foucignye,*

<i>Intitulé / Contenu</i>	<i>Nbre de pièces*</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Folios Ac 1</i>	<i>Folios Ac 1 bis</i>
Homagia comitum Sabaudie et Gebennarum	14 D 1 R	sans date	—	2
Homagium domini Hugonis Dalphini	1 D	1315	1 ^r	3 ^r
Homagia feudi et littere comitis Novicastri	5 D	1180-1371	1 ^r -2 ^r	3 ^r
Homagia comitum Gruerie	9 D	[1178-1212] -1373	2-3 ^v	3 ^v
Littera feudi comitis de Quibourg	1 D	1363	3 ^v	4 ^r
Littere homagiorum dominorum de Cossenay et de Montagnyaco	8 D	1276-1325	4-5 ^r	4 ^r
Homagium domini Johannis de Albocastro et Brandis	1 D	1314	5 ^r	4 ^v
Littere homagiorum domini Girardi de Montefalcone domini de Orba pro castro et castellania de Bottens	3 D	1348-1376	5 ^v -6 ^r	5 ^v
Littera feudi Humberti domini de Thoiry et de Villaz.	9 D	[1240-1283]	—	4 ^v -5 ^r
Feuda illorum de Duyng. Littere homagiorum de Wuillens. Littere homagiorum Girardi de Ferlens et Jacobi de Lucens				
Littere homagiorum de Lausanna	56 D	1246-1381	6-14 ^r	6-7 ^r
Littere homagiorum de Ultra Venopiam	23 D 1 R	1235-1357	15-18 ^v	8-9 ^r
Littere homagiorum infra Joretum et Venopiam de Chesaul et villagiorum circumcirca Lausannam	19 D	1203-1376	19-22 ^v	10
Littere homagiorum de Ultra Joretum extra castellanias episcopi Lausannensis	62 D	1250-1380	23-32 ^v	11-13 ^v
Littere homagiorum de Adventhica, de Villarsel et de Bulo	18 D 3 R	1277-1389	33-36 ^r	14
Littere homagiorum de Lustriaco, de Valle de Glerola, de Viviaco et de Corsier	17 D 1 R	1288-1374	37-40 ^r	15-16 ^r

videlicet de Orba et de Eschallens, comitum Novicastri, Gruerie, de Quiburg, dominorum de Cossenay, Montagnye, Albo quadratam^f] et sequentes litteras in eadem cassia et dictis quinque pissidibus [ac cassellulas^g] [separatim^h] repositas separatim »

a de supra, ACV, Ac 1, f. 1 b Localité suscrite dans ACV, Ac 1 bis, reprise dans ACV, Ac 1 c Localités biffées dans ACV, AC 1 bis, non reprises dans ACV, Ac 1 d Biffé dans ACV, Ac 1 bis, non repris dans ACV, Ac 1 b e Phrase suscrite dans ACV, Ac 1 bis, reprise intégralement dans ACV, Ac 1 f Ajouté dans ACV, Ac 1 bis, repris dans ACV, Ac 1 g biffé.

<i>Subdivision principale</i>	<i>Subdivision secondaire</i> (<i>Cassia</i>)	<i>Subdivision secondaire</i>
Secundus loculus medius arche longioris ¹²³	I	
CONTRACTUS, CONCORDIAE		
	II	
	III	
	IV	
	V	
		VI
Tertius loculus arche longioris ¹²⁴	I	
GUY DE PRANGINS		
	II	
	III	
In archa alta de quercu ferrata ¹²⁶	I	

¹²³ ACV, Ac 1, f. 40^v: «In secundo loculo medio arche longioris predicte, cuius titulus est in superficie descriptus : *littere contractuum, concordiarum, capituli, nobilium. civium de Lausana, necnon transactionum, confederacionum, dissensionum et compositionum dominorum comitum Sabaudie, Gebennarum, dominorum Ludovici de Sabaudia, comitum Gruerie, de Quiburg et aliorum de Waudo dominorum.* Sunt reposite sex cassie quadrate litteris plene quarum tituli in qualibet ipsarum sunt ascripti » (= ACV, Ac 1 bis, f. 27^v: « ... cassie quadrate litteris predictis vel quasi plene. Quarum tituli in qualibet ipsarum sunt ascripti »).

¹²⁴ ACV, Ac 1, f. 73^v: « In tercio et ultimo loculo arche longioris supradicte cuius loculi titulus est in superficie descriptus : *littere homagiorum et contractuum ac promacionum factorum de tempore domini Guidonis de Prangino episcopi Lausannensis continentur^a* cassie quadrate una maior, alias litteris predictis vel quasi plene. Quarum tituli in qualibet ipsarum sunt ascripti ».)

Reproduction fidèle de ce qui est rédigé dans ACV, Ac 1 bis, f. 45.

^a Espace laissé libre avant cassia. La même remarque s'applique à ACV, Ac 1 bis, f. 45.

¹²⁵ Cum duabus pissidibus litteris remissivis plenis.

¹²⁶ ACV, Ac 1 bis, f. 46^v: « In Arca alta de quercu ferrata secunda existente in angulo a parte Lustriaci [breviori prima^a] in cuius anteriori superficie [media^b] est titulus ascriptus talis :

<i>Intitulé / Contenu</i>	<i>Nbre de pièces</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Folios Ac 1</i>	<i>Folios Ac 1 bis</i>
Littere capituli pro episcopo in secundo loculo arche longioris	23 D	1224-1378	40 ^v -44	17-18 ^v
Littere contractuum et aliorum de Lausanna	55 D 2 RS	1214-1389	44 ^v -52 ^v	20-23 ^r
Littere contractuum et aliorum de Lausanna,	52 D	1269-1390	53-59 ^v	24-26 ^r
Littere transactionum, concordiarum, confedera- cionum et contractuum et vendicionum factarum inter comites Sabaudie et dominum Ludovicum de Sabaudia domini Waudi divisim vel coniunctim cum episcopo Lausannensi	37 D	1244-1364	60-65 ^v	27-29 ^r
Littere confederacionum et convencionum, con- cordiarum factarum inter dominum comi- tem Gebennensem et episcopum Lausannensem, dominos temporales de Waudo	21 D	1200-1390	66-69 ^r	30-31 ^r
Littere transactionum, concordiarum et contrac- tuum	25 D 1 R	1203-1374	69 ^v -73 ^r	32-33
contra comites Gruerie				
Littere homagiorum factorum domino Guidoni de Prangino episcopo	62 D	1375-1390	73 ^v -83 ^v	35-38 ^r
Littere pronunciacionum, compromissionum, concordiarum, remissionum et passamentorum factorum per dominum Guidonem episcopum	14D ¹²⁵	1377-1388	84 ^v -86 ^v	39-40 ^v
Littere acquisitionum, reempcionum et contrac- tuum factorum per dominum episcopum Guidonem	59 D 2 R	1364 (sic!)- 1394	87-96 ^v	41-44
Littere diversorum contractuum in parrochia Lustriaci	28 D	1194-1390	97-101 ^v	46-49 ^r

littere imperiales et apostolice contractuum, recognicionum in castellaniis domini episcopi. Soluciones facte per dominum Guidonem episcopum comiti Sabaudie camere apostolice littere solute reddite et quittaciones facte domino Guidoni episcopo [sentencie et condempnaciones^c]. Sunt unus magnus locus in medio et duo [anguli^d] loculi in angulis dicte arche. In quo magno loco sunt duodecim cassie abietis quadrate litteris vel quasi plene supradictis et [unum coffinum corrii nigri quadratum^e], singule quarum sunt intitulatae prout inferius describuntur, et unum longum scrinium strictum, in quo est placitum generale de Lausanna, quarum cassiarum quinta et duodecima continent litteras parrochie Viviaci et Corsiaci. In primo igitur loculo cuius titulus est : *[littere^f] Soluciones facte per dominum G. episcopum comiti Sabaudie, camere apostolice. Littere solute reddite et quittaciones facte domino Guidoni episcopo* continentur omnes littere solucionum personis quibuscumque factarum per dictum dominum Guidonem, littere [sibi] proinde reddite et quittaciones sibi facte, recondite in uno cabacio, uno scrinio parvo ferrato et una pisside rotunda ».

^a Biffés dans ACV, Ac 1 bis, non repris dans ACV, Ac 1 ^b Idem ^c Mots suscrits dans ACV, Ac 1 bis, repris dans ACV, Ac 1 ^d Biffé dans ACV, Ac 1 bis, non repris dans ACV, Ac 1 ^e Mots suscrits dans ACV, Ac 1 bis, repris dans ACV, Ac 1 ^f Mot biffé dans ACV, Ac 1 bis, non repris dans ACV, Ac 1.

Subdivision principale

LITTERE IMPERIALES
ET APOSTOLICE

*Subdivision secondaire
(Cassia)*

II

III
IV

V

VI

VII

VIII

IX

X

XI
XII

Subdivision secondaire

In tercia arca longa a parte
Lustriaci¹²⁸

LITTERE CONTRACTUS
PATRIMONIALES

Pissis rotunda

In arca de quercu¹³⁰

EXTENTE, RECOGNICIONES
In coffino corii quadrato

LITTERE IMPERIALES

¹²⁷ + plures.

¹²⁸ ACV, Ac 1, f. 151v: « In tercia arca^a longua sequenti a parte Lustriaci cuius titulus est in superficie : *littere contractus patrimoniales domini Guidonis episcopi*. Sunt dicti contractus et littere proprii, bulle promocionum, anniversaria et participaciones beneficiorum in ordinis fratrum predicatorum et minorum cum absolucione a pena et culpa ipsius domini episcopi ».

^a Remplace le mot biffé archa. Le texte de ACV, Ac 1 reprend fidèlement celui de ACV, Ac 1 bis.

¹²⁹ Et autres.

<i>Intitulé / Contenu</i>	<i>Nbre de pièces</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Folios Ac 1</i>	<i>Folios Ac 1 bis</i>
Littere diversorum contractuum in villagiis circumcirca Lausannam infra Joretum et Venopiam	37 D	1263-1390	102-108 ^r	50-52
Littere contractuum in parrochia Villette	48 D	1224-1383	109-116 ^v	53-55
Littere diversorum contractuum in castellania Glerole	57 D 2 R	1200-1375	116 ^v -124 ^r	56-60 ^r
Littere diversorum contractuum in castellania de Corsier et de Viviaco	31 D 2 R 1 RS	1310-1389	124 ^v - 129A ^v	61-63
Littere diversorum contractuum in castellania de Bulo et Ruppe	41 D	1175-1389	129A ^v - 134 ^v	64-67 ^r
Littere diversorum contractuum in castellania Adventhice	35 D	1270-1390	135-139 ^r	69-71 ^r
Littere diversorum contractuum in castellania de Lucens et de Villarsel	15 D 1 R	1277-1348	139 ^v -142 ^r	72 ^r -73 ^r
Littere diversorum contractuum de Ultra Joretum extra castellanias domini episcopi	18 D	1224-1355	142 ^r -144	74 +76 ^r
Littere sentenciarum et condempnacionum factarum tempore domini Guidonis episcopi	6 D	1375-1391	145-146 ^r	77 ^r
Littere remissionum, sunt plures littere	12 D	1286-1355	146-147 ^v	77 ^v
Iterum littere et contractus de Corsier et de Viviaco	31 D ¹²⁷	1301-1369	148-151 ^r	78-79 ^r
Littere contractus patrimoniales domini Guidoni episcopi	2 D ¹²⁹ (1375-1394)	151 ^v		79 ^v
Littere debiti pro domino episcopo de domino Montis Jovetis et Petro Gervaisii	2 D	(1375-1394)	152 ^r	79 ^v
Omnes extente et recogniciones hominum et rerum tocius terre episcopi lausannensis et castellaniarum	—	—	152 ^r	
Littere imperiales, concessiones, immunitates super regalia joriis, aquis, dominiis, moneta, littere aliarum libertatum et apostolice quedam. Et quedam littere et instrumenta protestacionum factarum per procuram domini Guidonis episcopi super exercio officii vicariatus imperatorum in Lausanna contra comitem Sabaudem et eius locumtenentem in Lausanne officio predicto			152 ^r	80 ^r

¹³⁰ Dans ACV, Ac 1 bis, f. 80^r, on mentionne ceci qui n'est pas repris dans le volume d'inventaire mis au net : In XIma cassia abietis cuius titulus est : *littere remissionum, etc.* Sunt plures littere remissionum factarum domino episcopo et littere revocatorie facte [et protestaciones^a] pro^b jurisdictione Lausanensi ».

^a mots sucris ^b domini mot biffé.

<i>Subdivision principale</i>	<i>Subdivision secondaire</i> (<i>Cassia</i>)	<i>Subdivision secondaire</i>
Scrinium quadratum strictum ¹³¹ In angulo arche ¹³²		Unum cabacium
LITTERE SOLUCIONUM		Unum parvulum scrinium ferratum
		In dicto cabacio
		Due pissides rotunde ¹³³
In arca veteri de abiete ¹³⁵		Scrinium quadratum
LITTERE DIVERSORUM SOLUTORUM PER DOMINOS EPISCOPOS LAUSANNENSES ET QUITTACIONES EORUMDEM		Cabacium stramineum
Cofinus niger ferratus de subtus rotundus		
Cofinus		
Grossa pissis rotunda		
Tria scrinia parva ferrata		
Magnum scrinium vetus de abiete		
Coffinus ¹³⁶	Cassia quadrata linee albe (1)	
UNIONES, PRESENTACIONES, CONSERVATORIE ET PERSONATUS		
	Cassia quadrata linee albe (2)	
	Cassia quadrata linee albe (3)	
	Pissis fagi rotunda (1)	

¹³¹ ACV, Ac 1, f. 152v : « In primo scrinio quadrato scripto^a et picto existente in medio loculo dicte arche ».

^a Stricto dans ACV, Ac 1 bis, f. 81.

¹³² ACV, Ac 1, f. 152v : « In angulo vero dicte arche a parte Lausannensi ».

¹³³ ACV, Ac 1, f. 152v : « In eodem angulo sunt due pissides ... ».

¹³⁴ ACV, Ac 1, f. 152v : « In alio angulo dicte arche a parte camere domini seu lacus ».

<i>Intitulé / Contenu</i>	<i>Nbre de pièces</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Folios Ac 1</i>	<i>Folios Ac 1 bis</i>
Littera placiti generalis de Lausanna	1 D	1368	152 ^v	81 ^r
Littere solucionum			152 ^v	81 ^r
Littere solucionum duorum milium florenorum quos habuit dominus Amedeus comes Sabaudie a domino Guidone episcopo		(1375-1394)	152 ^v	81 ^r
Littere diversorum debitorum solucionum diversis personis per dominum Guidonem episcopum		(1375-1394)	152 ^v	81 ^r
Littere solucionum apostolice camere decime apostolice et arreragiorum factarum per dominum Guidonem episcopum		(1375-1394)	152 ^v	81 ^r
Quedam bulle et processus apostolici infiniti ¹³⁴			152 ^v	81 ^r
Littere principales debitorum solutorum			153 ^r	81 ^v
Littere cancellate et plures consimiles littere diffuse			153 ^r	81 ^v
Littere alienae			153 ^r	81 ^v
Littere domini Novicastri			153 ^r	81 ^v
Bulle prioratus sancti Marii Lausannensis et littera de ecclesia de Givisies			153 ^r	81 ^v
Littere Perrodi Aster, Richardi de Jour, Muriserii Choiet, Nicolerii de Crosa, Jaqueti de Bornello, Bonerii de Sancto Simphoriano, Nicodi dou Brucel			153 ^r	81 ^v
Littere Perroneti de Furno de Cullie domino commisso				
Littere presentacionum et institutionum ad beneficia diocesis Lausannensis			153 ^v	82 ^r
Littere unionum et personatum episcopi Lausannensis			153 ^v	82 ^r
Littere conservatorie et processus domini Guidonis episcopi			153 ^v	82 ^r
Littere personatus de Melduno			153 ^v	82 ^r

¹³⁵ ACV, Ac 1, f. 153^r : « In arca veteri de abiete existenti in angulo dicte camere a parte dextra introitus eiusdem ».

¹³⁶ ACV, Ac 1, f. 153^v (= ACV, Ac 1 bis, f. 82^r): « In uno duorum coffinorum quadratorum ferratorum cuius titulus est ». L'expression n'est pas claire, car le texte ne paraît décrire qu'un seul coffre.

Subdivision principale

Subdivision secondaire
(*Cassia*)

Subdivision secondaire

Pissis fagi rotunda (2)

Pissis fagi rotunda (3)

In dicto coffino

Coffinus rubeus (1)

Coffinus rubeus (2)

Coffinus niger

Ultima archa¹³⁷

pissis cadrata (1)

PROMOCIONES DOMIN
GUILLEMI DE MENTHONAY
EPISCOPI LAUSANNENSIS

pissis cadrata (2)

pissis longa

cassia longa

in cassia retroscripta

¹³⁷ ACV, Ac 1 bis, f. 83^r : « In ultima archa ex parte Viviaci ». N'a pas de texte correspondant dans ACV, Ac 1.

<i>Intitulé / Contenu</i>	<i>Nbre de pièces</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Folios Ac 1</i>	<i>Folios Ac 1 bis</i>
Littere reservacionis et solucionis spoliorum domini Francisci episcopi		(1347-1354)	153 ^v	82 ^r
Allegaciones pro visitacione canonicorum et cleri ecclesie et foragiorum ville Lausannensis pro domino Guidone episcopo		(1375-1394)	153 ^v	82 ^r
Liber seu cathibellus niger et liber curatorum debencium sacram episcopo in toto episcopatu Lausannensi	2 R		154	82 ^r
Computi officiariorum et receptorum domini Francisci episcopi quondam		(1347-1354)	154	82 ^r
Computi officiariorum et receptorum domini Aymonis episcopi quondam, cum quibusdam litteris de monasterio Interlacensi		(1355-1375)	154	82 ^r
Computi domini Guidonis episcopi moderni de suis officiariis et receptoribus sui episcopatus		(1375-1394)	154	82 ^r
Littere promacionum ad episcopatum dicti domini Guillemi		(1394)		83 ^r
Littere missorie villarum Vaudi ad dictam promacionem		(1394)		83 ^r
Recepte solucionum factarum per dominum Guillemum collegio et camere		(1394-1406)		83 ^r
Burle promacionis ad archidiaconatum Remensem et alia beneficia ante promacionem ad episcopatum domini Guillemi. Bulle concessio- nis ad Viennensem ad visitandum diocesem suam. Burle promacionis domini Francisci de Coyna ad prioratum Sancti Marii in Lausanna. Revocacio unionis facte de dicto prioratu capitulo lausannensi. Unio facta de dicto prioratu mense episcopali. Resignacio facta de dicto prioratu per dominum Franciscum de Coyna ultimum priorem. Burle tutele Guillemi, Johannis et Marguerete de Menthonay date domino Jacobo de Menthonay patruo eorum liberorum.	10 D ¹³⁸ (avant 1394 -1397)			83 ^r
Littere obligacionum domini Guillemi episcopi et Johannis fratris sui Petro de Baleyson et Guillelmo de Martello una in pergamineo, alia in papiro	2 D	1394 (?)		83 ^v

¹³⁸ + plures.

1. 2 Mobilier utilisé pour les archives de l'inventaire de 1394

5 bahuts	plus long long haut vieux	à trois compartiments	
31 caisses	longue	carrée	bois blanc hêtre chêne paille sapin
1 petite caisse			
15 petites boîtes		carrée ronde longue large	hêtre
8 sacs		carré	de cuir noir de cuir rouge
8 coffrets	carré étroit très petit	avec ferments	
2 paniers	en paille		

Annexe II

Exemples de documents retrouvés de l'inventaire de 1394 (références empruntées à ACV, Ac 1)

f. 1 ^v (1224)	C I b 7	f. 18 ^v (1277)	C IV 105
f. 2 ^r (1310)	C IV 276	f. 18 ^v (1312)	C IV 157
f. 4 ^r (1300)	C IV 536	f. 23 ^r (1266)	C IV 82
f. 5 ^r (1314)	C IV 163	f. 26 ^r (1308)	C IV 145
f. 6 ^r (1311)	C IV 152	f. 26 ^r (1362)	C IV 345 bis
f. 6 ^v (1352)	C IV 323	f. 74 ^v (1386)	C IV 178 b
f. 9 ^v - 10 ^r (1316)	C IV 181	f. 75 ^r (1375)	C IV 377
f. 13 ^v (1313)	C IV 158	f. 75 ^r (1375)	C IV 104
f. 14 ^r (1313)	C IV 160	f. 76 ^r (1378)C	C IV 399
f. 15 ^r (1314)	C IV 104, f. 3 ^r	f. 76 ^r (1375)	C IV 275
f. 16 ^v - 17 ^r (1313)	C IV 159		